

4^{ème} PARTIE : Projets d'amélioration de la desserte forestière

L'analyse des zones mobilisables sous conditions de création ou d'amélioration de desserte dans les parties précédentes de cette étude ont permis d'établir une liste de projets de dessertes. Ces projets permettent une exploitation de volume de bois mobilisable présumée à dix ans.

1. Méthodologie

Les propositions qui sont effectuées suivent la méthodologie suivante :

Création de voirie :

- Identification des zones non desservies en voirie forestière et ayant un potentiel de bois mobilisable (prélèvement de 50 m³/ha soit environ 30 % du volume de bois sur pied des peuplements) pour la création de route forestière.
- Tracés des routes et pistes forestières en fonction de la topographie et de la surface à desservir.
- Chiffrage des coûts de réalisation et estimation des volumes mobilisables.
- Prise en compte de la richesse environnementale pour les tracés.

Amélioration :

- Identification des zones desservies en voirie forestière et ayant un potentiel de bois mobilisable (prélèvement de 50 m³/ha soit environ 30 % du volume de bois sur pied des peuplements) mais où il y a des améliorations à apporter.
- Chiffrage et estimation des volumes mobilisables.

2. Description des projets

Chaque projet est décrit par les critères suivants :

- Eléments du foncier

Les propriétaires privés ne sont pas individualisés. L'établissement d'une convention d'usage est préconisé dès lors que le projet de desserte concerne plus d'un propriétaire foncier ou bénéficie à plus d'un utilisateur.

La convention d'usage a pour objectif de définir les modalités d'accessibilité (entretien, périodes d'utilisations, utilisateur : chasseurs, tourisme...) à l'infrastructure créée afin d'organiser et de pérenniser l'ouvrage.

- Autres utilisations de la desserte

Sont listées toutes les autres utilisations potentielles de la voirie : pastoraux, DFCI, tourisme, randonneurs, chasseurs ...

- Contraintes environnementales

Tous les zonages concernés par le tracé d'un projet de dessertes sont listés pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux. D'autres éléments sont parfois indiqués.

- Description technique du projet

Les caractéristiques techniques de chaque projet sont données par les longueurs de routes forestières en amélioration ou création.

L'amélioration concerne des travaux de réfection généralisée de routes forestières existantes mais aussi la transformation de pistes forestières en routes forestières. La création comprend systématiquement des travaux d'ouverture.

Les aménagements ponctuels sont aussi listés (point noir, réfection trottoir...).

Au cas par cas, un chiffrage du projet est donné, tenant compte des difficultés techniques pouvant être rencontrées localement (pente, géologie, ...). Le chiffrage hors taxe comprend tous les travaux d'investissement et les frais de maîtrise d'œuvre à 12 % du montant HT des travaux. Il n'intègre pas l'animation préalable à la mise en place des projets.

- Volume mobilisable

Ces volumes sont estimés à partir des caractéristiques des peuplements. Il s'agit de volumes théoriques mobilisables à 10 ans en prélevant 30 % du volume sur pied environ. Le prix de vente potentiel pris dans l'étude est de 12 euros HT / m³.

- Ordre de priorité indicatif

Une note de priorité pour chaque projet est donnée, selon les critères ci-dessous définis par le comité de pilotage.

Tableau 12 : Critères définis par le comité de pilotage pour donner une note de priorité aux projets

Critères	Définitions	Pondération
Volume à mobiliser et contrainte d'exploitation	Prise en compte des volumes à mobiliser inf. à 5 000 m ³ , 5 000 à 10 000 m ³ et + de 10 000 m ³ avec des distances de débardage inférieures à 800 ml.	3/10
Rentabilité économique	Rapport coût lié à la desserte / recettes prévisionnelles (calculé à partir des cours du marché 2018 12 €/m ³).	3/10
Caractère multi-usage	Autres usagers de la desserte.	1/10
Foncier	Prise en compte de la propriété forestière : nombre de propriétaires, forêts dotées d'un document de gestion	1/10
Enjeux environnementaux	Etude d'impact, contraintes diverses (eau, faune, flore), contraintes paysagères.	2/10

Une grille de notation a été établie. Elle se base sur une échelle de 0 à 100. Le classement issu de cette grille ne constitue pas un caractère obligatoire pour le déclenchement chronologique des opérations mais permettra aux porteurs de projets de diagnostiquer la faisabilité et la pertinence des projets.

Tous les éléments permettant les calculs de ces notes sont donnés dans les fiches synthétiques par projet ainsi que dans le tableau récapitulatif de l'ensemble des projets.

Tableau 13 : Grille de notation des projets

Critères	Modalités d'attribution des notes	Valeur
1	Volume à mobiliser et contraintes d'exploitation	note / 30
	volume à mobiliser inf à 5 000 m ³	10
	volume à mobiliser compris entre 5 000 m ³ et 10 000 m ³	20
	volume à mobiliser sup à 10 000 m ³	30
2	Rentabilité économique	note / 30
	Durée d'amortissement = montant de l'autofinancement (50%)/plus value nette annuelle (recettes escomptées sur 10 ans sur la base du marché 2018)	
	Durée d'amortissement = (0,5 X coût total HT) / (recettes de bois) / 10 ans	
	20 ans < durée d'amortissement < 50 ans	5
	10 ans < durée d'amortissement < 20 ans	25
	durée d'amortissement < 10 ans	30
3	Caractères multi-usages	note / 10
	Autres usages créés par la desserte (pastoral, DFCI, touristique...)	
	à partir de trois usages	10
	deux usages	5
	usage forestier uniquement	0
4	Foncier	note / 10
	Nombre de propriétaires concernés par le projet, morcellement du privé, nécessité d'établir des conventions d'usage	
	plus de 10 propriétaires privés, projet nécessitant une animation	5
	de 1 à 10 propriétaires privés	7,5
	surfaces gérées : forêts dotées d'un document de gestion (aménagement, PSG, CBPS, RTG)	10
5	Enjeux environnementaux	note / 20
	N 2000, captage d'eau, paysage, espèces protégées...	
	enjeux fort	0
	enjeux modérés	10
	pas d'enjeux particulier	20

- Observation

Un commentaire personnalisé est donné pour chaque projet.

3. Vue générale de l'ensemble des projets

Le tableau suivant présente l'ensemble des projets de création ou d'amélioration de la desserte forestière sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Tarascon.

Tableau 14 : Projets de création et d'amélioration de dessertes forestières

Numéro de projet	Communes	Localisation	Propriétaire actuel de la voirie ou du foncier	Longueur totale en ml	Place de dépôt / retournement à créer et/ou améliorer	Convention d'usage /multi - propriétaire	Intérêt du projet autre que forestier	Coût du projet équipement compris*	Volume mobilisable total en m ³ sur 10 ans	Surface desservie en plus en Ha	Note globale du projet
Création de routes forestières empierrée											
5	Miglos	Sud de Norgeat	privé	1920	2	oui	tourisme / DFCI	216 400 €	9000	180	60
6	Miglos	Ouest de Norgeat	privé	4957	4	oui	tourisme / DFCI	565 270 €	23500	470	70
9	Niaux	Nord de la commune	public	83	1	oui	tourisme / DFCI	12 020 €	300	10	65
12	Alliat	Ouest de la commune	privé	1012	2	oui	tourisme / DFCI	116 610 €	5000	100	75
15	Gourbit	Nord Ouest de la commune	public	1139	2	non	tourisme / DFCI	125 290 €	5500	80	80
16	Gourbit	Nord Ouest de la commune	privé	990	1	oui	tourisme / DFCI	108 900 €	2400	40	60
18	Gourbit	Sud de la commune	privé	3698	3	oui	tourisme / DFCI	406 670 €	10000	200	70
20	Gourbit	Nord de la commune	privé	1176	2	oui	tourisme / DFCI	133 840 €	1500	50	40
24	Saurat	Sud de la commune	privé	2030	2	oui	tourisme / DFCI	223 300 €	6500	130	70
25	Saurat	Sud de la commune	privé + public	2138	3	oui	tourisme / DFCI	235 070 €	12500	250	87,5
29	Tarascon sur Ariège	Sud de Banat	privé	990	2	oui	tourisme / DFCI	108 790 €	5000	100	75
32	Cazenave + Arnave	Sud Ouest de Cazenave	public + privé	2000	1	oui	tourisme / DFCI	210 000 €	4750	95	62,5
33	Arnave	Sud de la commune	privé	1312	2	oui	tourisme / DFCI	144 320 €	3750	75	50
34	Arnave	Sud Est de la commune	public + privé	2114	2	oui	tourisme / DFCI	237 940 €	10000	200	67,5
35	Bompas	Sud de la commune	privé	1895	1	oui	tourisme / DFCI	211 040 €	4000	80	40
Sous total				25 535	28			2 839 060 €	94 700	1 880	
Amélioration de routes forestières empierrée											
1	Miglos	Norgeat	public	223	0	non	tourisme / DFCI	36 000 €	1000	0	65
2	Miglos	Sud de Norgeat	public	2627	0	non	pastoral	75 000 €	2500	156	75
3	Miglos	Sud de Norgeat	public	714	0	non	tourisme / DFCI	21 000 €	1500	156	80

7	Miglos	Est de Norrat	public	3487	0	non	DFCI / pastoral	139 440 €	3500	70	75
8	Miglos	Sud Est de Norgeat	public	5193	0	oui	DFCI / pastoral	207 680 €	3500	70	35
14	Gourbit	Sud de la commune	public	6010	0	non	tourisme / DFCI	240 400 €	5500	370	75
19	Gourbit	Nord de la commune	public	1046	0	oui	tourisme	64 050 €	1500	50	65
21	Rabat	Est de la cabane d'Embalens	public	995	0	non	tourisme/pastoral	39 800 €	1500	50	55
22	Rabat	Est de la cabane d'Embalens	public	1242	0	non	DFCI / pastoral	74 640 €	5600	280	70
23	Saurat	Sud de la commune	privé	416	0	oui	tourisme / DFCI	16 600 €	1000	0	65
26	Saurat	Nord Est de Prat Communal	privé	128	1	oui	tourisme / DFCI	5 120 €	1125	45	65
28	Tarascon sur Ariège	sud de Banat	privé	770	0	oui	tourisme / DFCI	30 800 €	3500	70	75
30	Cazenave + Verdun	Est de la commune	privé	8992	0	oui	pastoral	359 680 €	13500	300	80
31	Cazenave	Sud Est de la commune	privé	1173	0	oui	pastoral	46 920 €	580	10	40
Sous total				33 016	1			1 357 130 €	45 805	1 627	
Création de routes forestières en terrain naturel											
10	Niaux	Nord de la commune	public	275	1	oui	tourisme / DFCI	2 750 €	100	cf.9	65
11	Niaux	Nord de la commune	privé	426	0	oui	tourisme / DFCI	8 520 €	100	cf.9	42,5
13	Génat	Nord Ouest de la commune	public	986	0	oui	tourisme / DFCI	21 220 €	2500	50	70
17	Gourbit	Accès Nord forêt indivise	public	1711	1	oui	tourisme / DFCI	34 220 €	1500	30	70
27	Saurat	Nord Est de Prat Communal	privé	110	0	oui	tourisme / DFCI	2 180 €	1125	45	65
Sous total				3 509	2			68 890 €	5 325	125	

Amélioration de routes forestières en terrain naturel											
4	Miglos	Sud Est de Norgeat	public	1719	0	non	tourisme / DFCI	26 000 €	1000	156	70
36	Bompas	Nord est de la commune	privé	883	0	oui	tourisme / DFCI	13 245 €	1050	38	75
37	Mercus	Sud de la commune	privé	344	0	oui	tourisme / DFCI	5 145 €	900	cf.36	75
Sous total				2946	0			44 390 €	2950,00	194	
TOTAL				65 005	31			4 309 470 €	148 780	3 826	

* place de retournement, fossés, talus, passage d'eau...

Tableau 15 : Projets d'amélioration d'équipement

Projet	communes	Propriétaire actuel du foncier	Type de point noir	intervention	coût du projet
Projet A*	Génat	Commune	soutènement mur	renforcement	56 000,00 €
Projet A*	Génat	Commune	soutènement mur	réfection revêtement	72 000,00 €
Projet B	Génat	Commune	bloc rocheux	déplacement	non évalué
Projet C	Niaux	Domanial	virage	élargissement	2 000,00 €
Projet C	Niaux	Domanial	virage	élargissement	2 000,00 €
Projet C	Niaux	Domanial	virage	élargissement	2 000,00 €
Projet C	Niaux	Domanial	virage	élargissement	2 000,00 €
Projet C	Niaux	Domanial	virage	élargissement	2 000,00 €
Projet C	Niaux	Domanial	virage	élargissement	2 000,00 €
Projet D*	Niaux	Département	pont	élargissement rive droite	non évalué
Projet E	Gourbit	Département	trou	renforcement	1 000,00 €
Projet F*	Arnavé	Département	RD 20	renforcement	non évalué
Projet G	Ussat	Commune	trottoir	déplacement	5 000,00 €
Projet H	Ussat	Commune	poteau électrique	déplacement	5 000,00 €
Projet I	Mercus	Département	virage	élargissement	4 500,00 €
Projet I	Mercus	Département	virage	élargissement	3 000,00 €
Projet I	Mercus	Département	virage	élargissement	1 500,00 €
Projet I	Mercus	Département	virage	élargissement	7 500,00 €
Projet I	Mercus	Département	virage	élargissement	1 500,00 €
Projet I	Mercus	Département	virage	élargissement	4 500,00 €
* Projet prioritaire				TOTAL	173 500 €

4. Présentation détaillée des projets par massif forestier

4.1 Massif forestier du Vicdessos

Sur le territoire de la Communauté de communes, ce massif forestier représente 3 004 hectares de forêts répartis entre 1 961 hectares de forêts privées et 1 043 hectares de forêts soumises au régime forestier. Le taux de boisement est de 63 %.

Sur ce massif, nous avons pu diagnostiquer 758 ha de forêts non desservies qui ont un potentiel forestier.

La problématique de ce massif en termes de dessertes forestières est la réhabilitation de dessertes existantes à mettre au gabarit camion transportant du bois et la création de routes empierrées sur la commune de Miglos située au Sud du massif forestier. Par contre au Nord du massif, la problématique est différente, il s'agit de créer des routes pour desservir des peuplements forestiers pouvant être améliorés si la route de la Grangette est renforcée.

Treize projets ont été identifiés sur le massif forestier du Vicdessos :

- Commune de Miglos :
 - Projet 1
 - Projets 2, 3 et 4
 - Projets 5 et 6
 - Projet 7
 - Projet 8

- Commune de Niaux
 - Projets 9, 10 et 11

- Commune d'Alliat :
 - Projet 12

- Commune de Génat :
 - Projet 13

Nous avons également identifié quatre améliorations en équipement :

- Commune de Génat :
 - Renforcement de la voirie de la Grangette (projet A)
 - Déplacement d'un bloc rocheux (projet B)

- Commune de Niaux :
 - Encorbellement du pont rive droite (projet C)
 - Elargissement de virage pour l'accès à la forêt domaniale (projet D)

Pour les projets s'inscrivant dans une zone de présence du « Grand Tétras », il convient de respecter les recommandations prescrites par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS). Il convient de réaliser les travaux de créations et/ou de remise en état durant la période d'août à mi-octobre. Il faut s'assurer que la voirie sera seulement utilisée pour des raisons professionnelles afin de limiter le trafic routier. Il est préférable de fermer à la circulation ces routes forestières. Il faut réaliser une sylviculture adaptée à la pérennisation du « Grand Tétras », les coupes à blanc sont prohibées. Ces recommandations n'excluent en aucun cas la réalisation de l'étude d'impact environnemental à réaliser pour tout projet de création ou de mise aux normes de route forestière.

Figure 26 : Carte du massif de Vicdessos

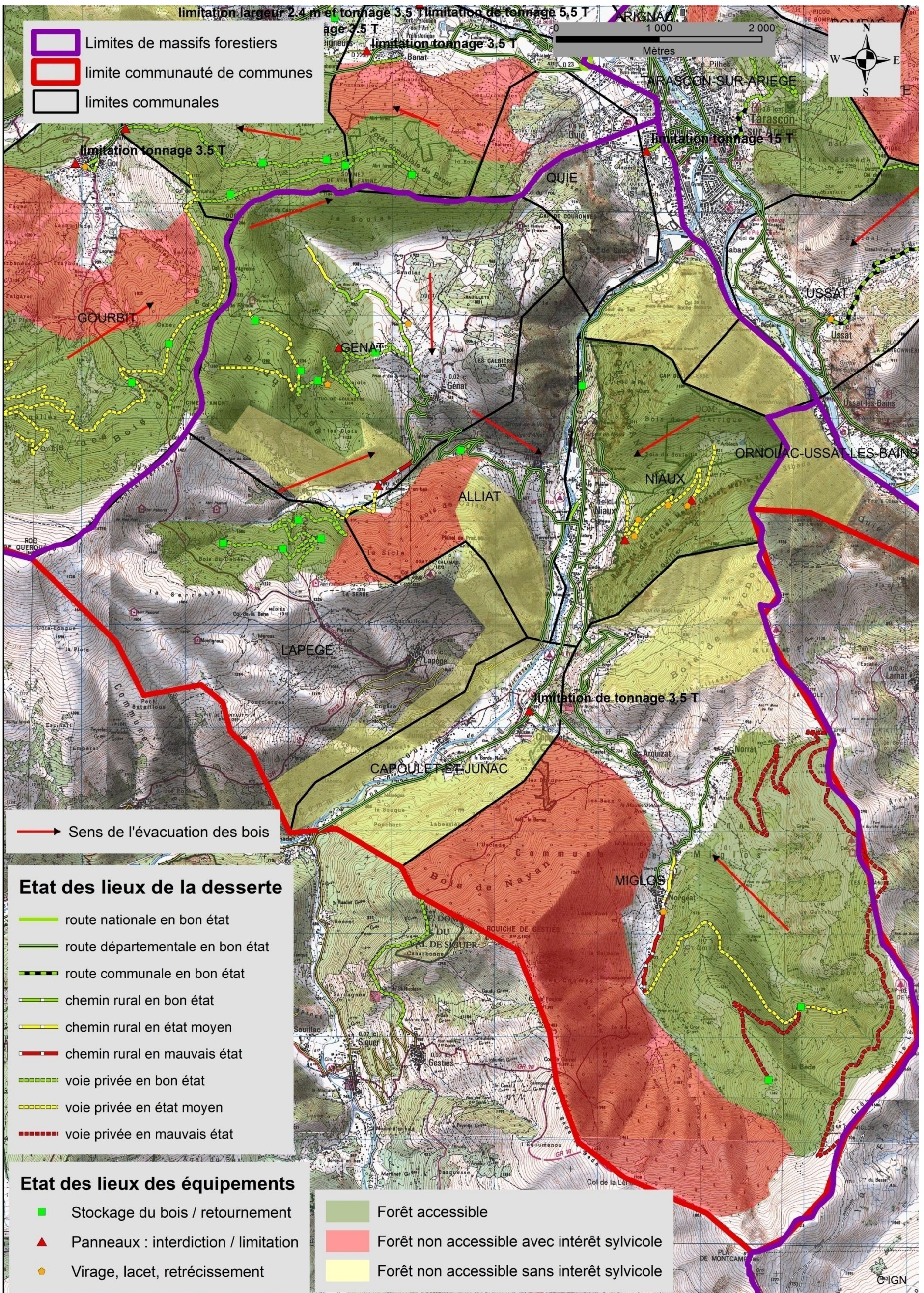
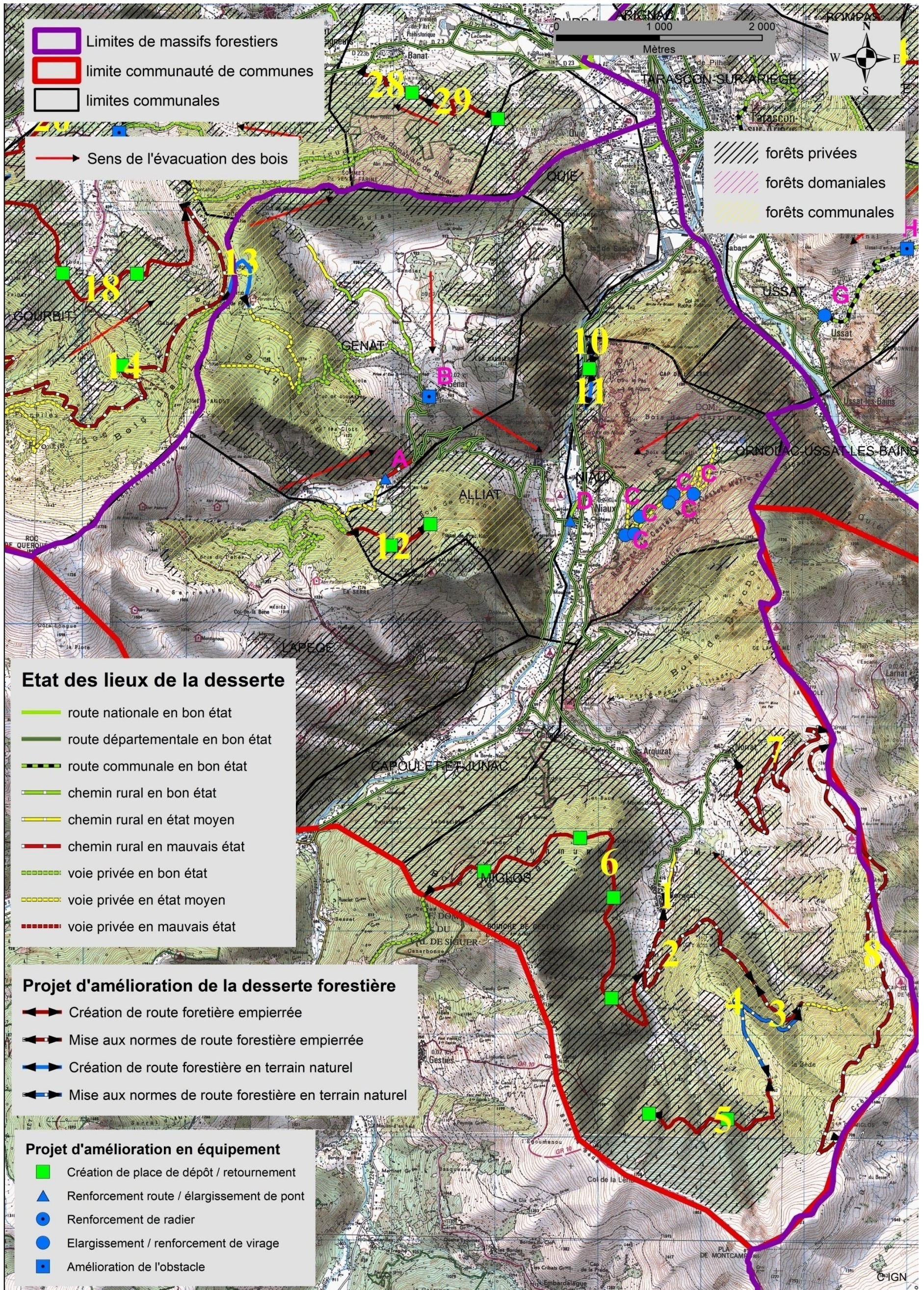


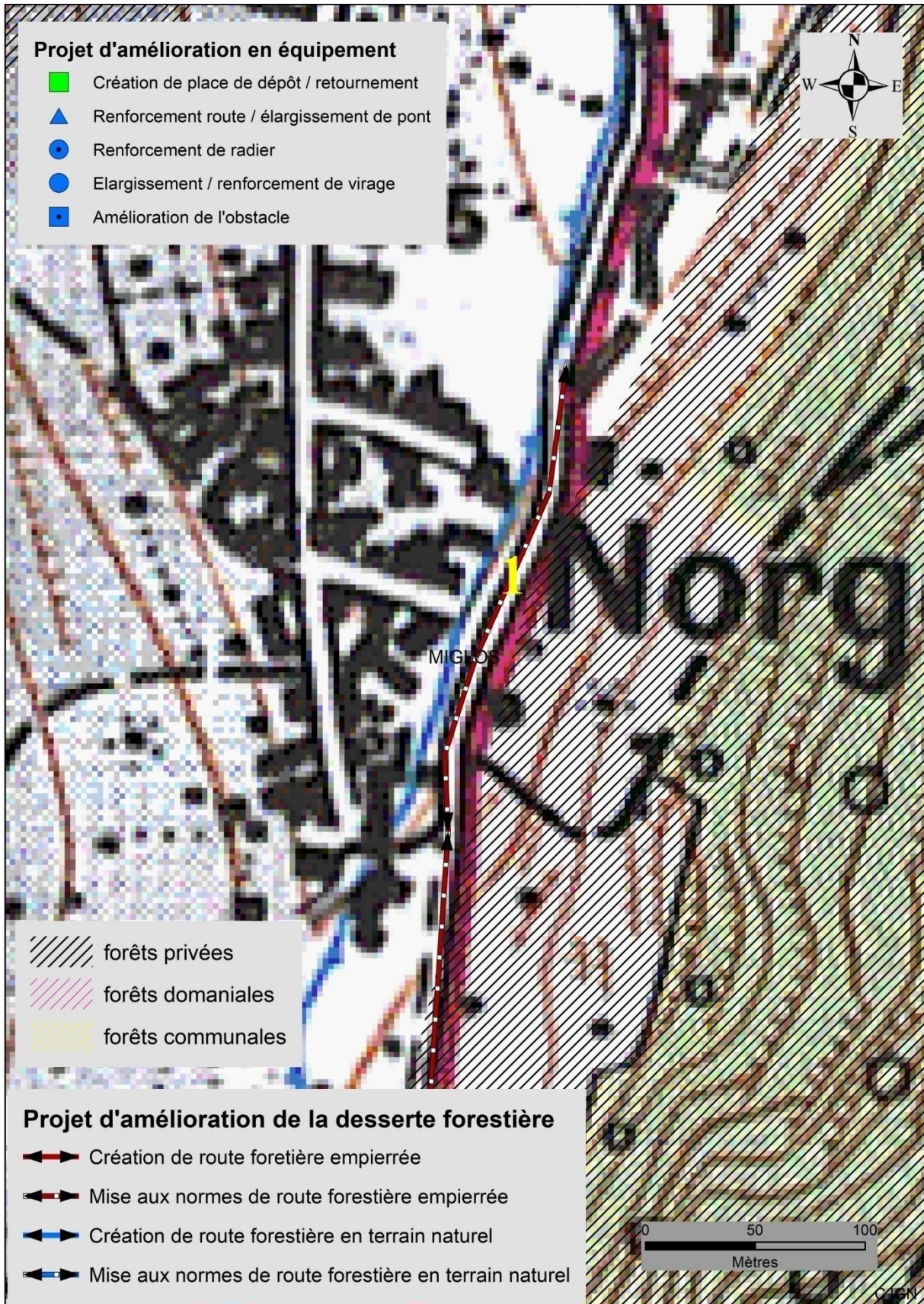
Figure 27 : Carte des projets sur le massif du Vicdessos



PROJET 1 : Commune de Miglos

Note indicative : 65

Figure 28 : Carte du PROJET 1 sur la commune de Miglos



Commune : Miglos

Statut de la voirie : Route communale

Convention d'usage à établir : Pas de convention à établir, desserte ouverte à la circulation pour des utilisations autres que forestières.

Autres utilisations : administrés, tourisme, chasse, DFCI, pastoralisme

Contraintes environnementales : Znieff 1 : Moyenne vallée du Vicdessos
Znieff 2 : Montcalm et Vicdessos

Nombre de places de dépôt et/ou retournement : 0

	Numéro projet	Longueur	Coût	Volume mobilisable	Surface rendue accessible
Amélioration / renforcement	1	/	27 140 €	0	0
Réfection chaussée goudronnée	1	/	8 500 €	0	0
TOTAL	1	/	35 640 €	1 000 m ³	0

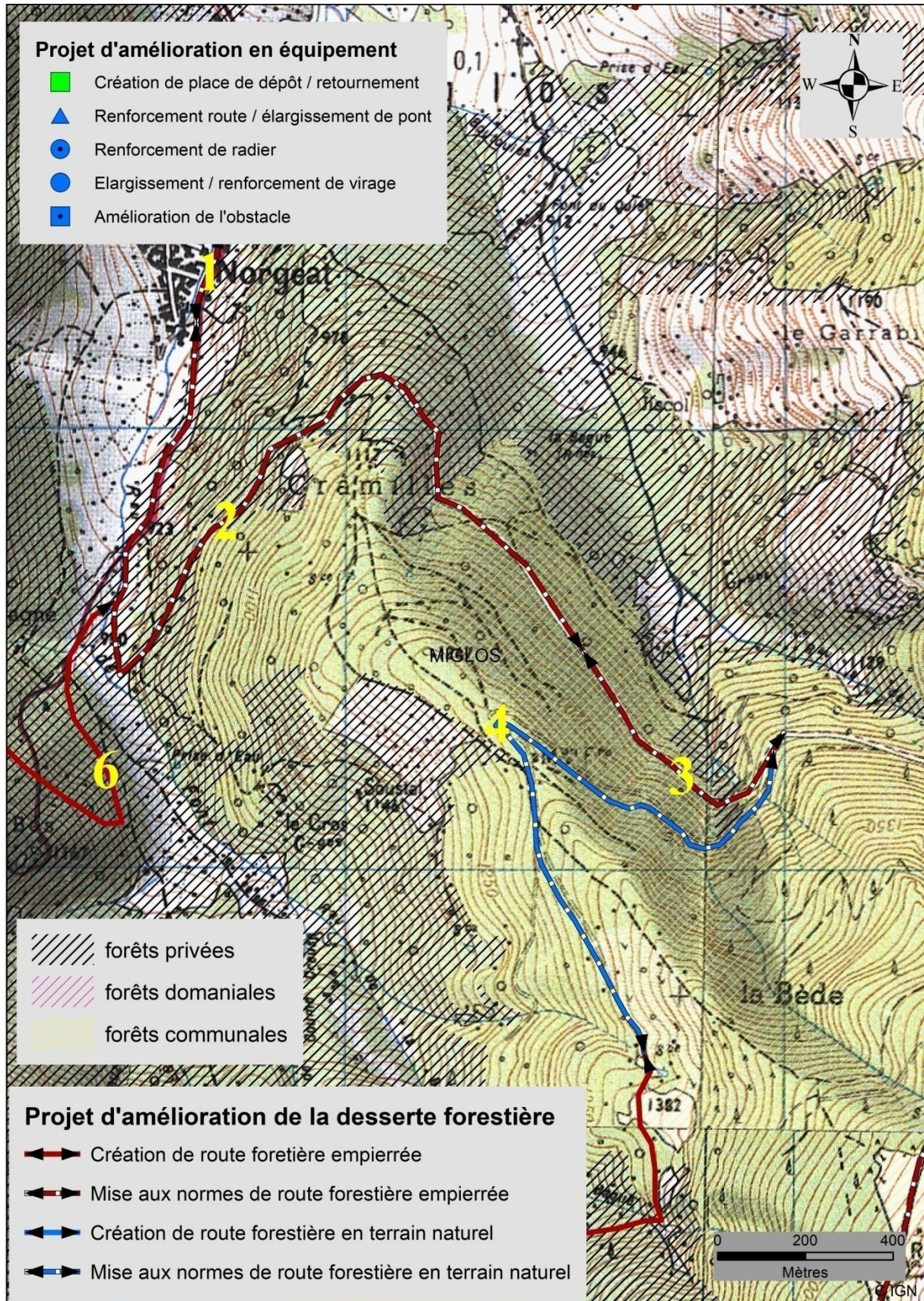
Observations :

Soutènement de la voirie communale en aval de la route forestière et réfection de la chaussée goudronnée. Le mur de soutènement est fragilisé par le ruisseau qui creuse sous lui des cavités. L'amélioration consistera à renforcer le mur fragilisé.

Le coût est calculé d'après un devis réalisé pour le dépôt d'une demande de subvention.

PROJET 2, 3 et 4 : Commune de Miglos
Note indicative Projet 2 : 75 / Projet 3 : 80 / Projet 4 : 70

Figure 29 : Carte des PROJETS 2 3 et 4 sur la commune de Miglos



Commune : Miglos

Statut de la voirie : chemin rural et voie privée de la commune

Convention d'usage à établir : Pas de convention à établir, desserte ouverte à la circulation pour des utilisations autres que forestières.

Autres utilisations : tourisme, chasse

Contraintes environnementales : Znieff 1 : Moyenne vallée du Vicdessos
Znieff 2 : Montcalm et Vicdessos
Présence du Grand Tétras

Nombre de places de dépôt et/ou retournement : 0

	Numéro projet	Longueur	Coût	Volume mobilisable	Surface rendue accessible
Amélioration de routes forestières empierrées	2	2 627 ml	75 000 €	5 000 m ³	468 ha
Amélioration de routes forestières empierrées	3	714 ml	21 000 €		
Amélioration de routes forestières en terrain naturel	4	1 719 ml	26 000 €		
TOTAL	2, 3 et 4	5 060 ml	122 000 €	5 000 m ³	468 ha

Observations :

Ce projet pourra se réaliser par tranche. Une première tranche pour la mise au gabarit du projet 2 qui est le plus urgent. A lui seul, ce projet permettra de mobiliser les $\frac{3}{4}$ des 5 000 m³. La voirie ne permet plus de pouvoir circuler même avec un véhicule léger. A partir de cette réhabilitation, des tires de débardage pourront être réalisées pour desservir la forêt privée.

La deuxième tranche consistera à remettre aux normes la route forestière (projet 3) ainsi que de mettre au gabarit camion la route en terrain naturel (projet 4).

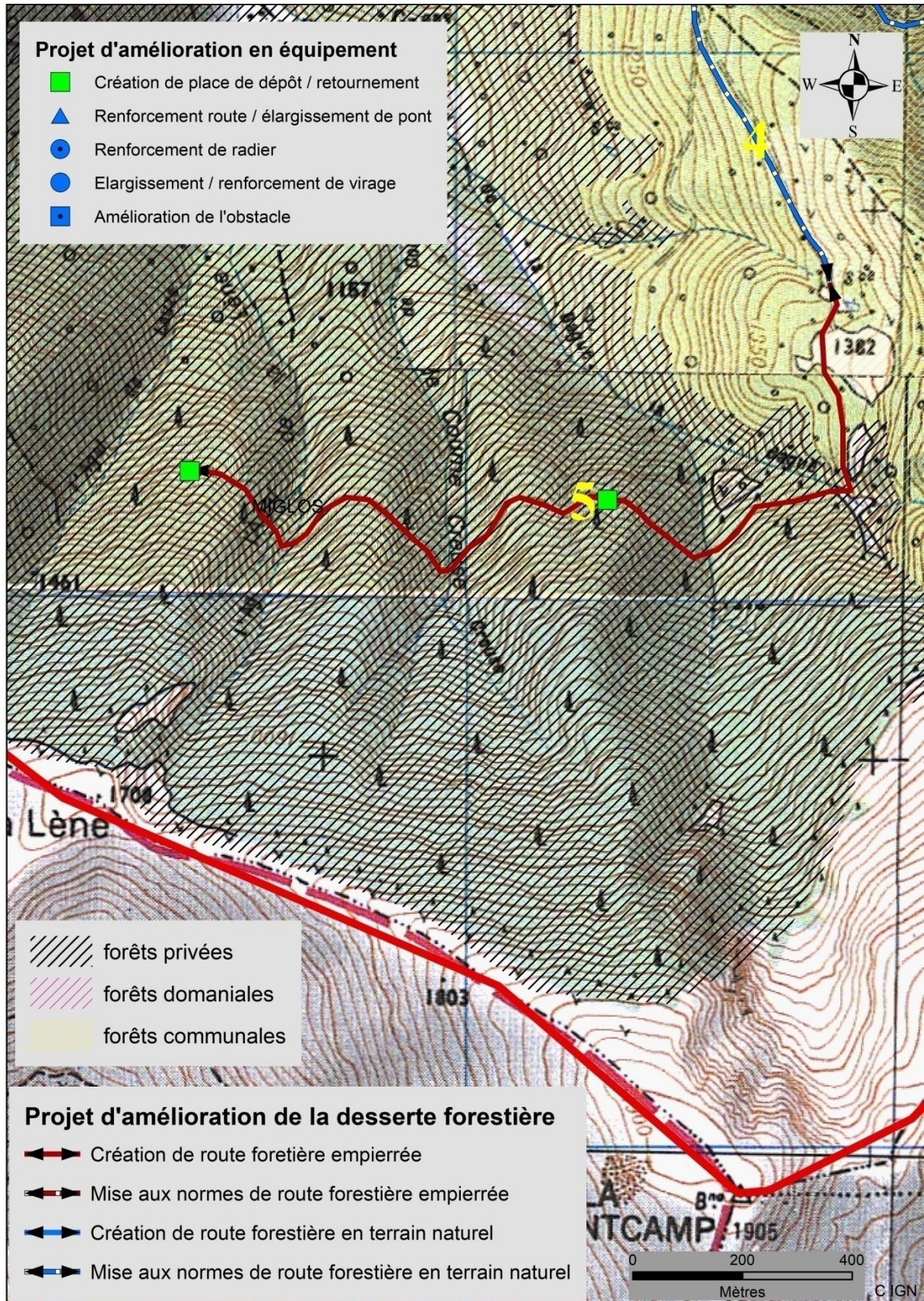
Les travaux devront se réaliser en dehors des périodes de repos hivernal et de reproduction printanière du Grand Tétras. Il faut se référer aux recommandations de l'ONCFS (cf. présentation des projets sur le massif forestier).

Le coût est calculé d'après un devis réalisé pour le dépôt d'une demande de subvention pour le projet 2. Le projet 3 est calculé d'après une estimation à 29 € / ml. Le projet 4 est calculé sur un estimatif à 15 € / ml. La différence de coût s'explique par la différence de travaux à réaliser pour la remise en état.

PROJET 5 : Commune de Miglos

Note indicative : 60

Figure 30 : Carte du PROJET 5 sur la commune de Miglos



Commune : Miglos

Statut de la voirie : voie privée spécialisée

Convention d'usage à établir : oui, privé 121 propriétaires + public : commune 21 ha. Ce projet nécessitera une animation pour sa réalisation ainsi qu'une convention d'usage pour déterminer son accessibilité.

Autres utilisations : tourisme, chasse

Contraintes environnementales : Znieff 1 : Moyenne vallée du Vicdessos
Znieff 2 : Montcalm et Vicdessos
Présence de « vieilles forêts » au dessus du tracé
Présence du Grand Tétras

Nombre de places de dépôt et/ou retournement : 2

	Numéro projet	Longueur	Coût	Volume mobilisable	Surface rendue accessible
Création de routes forestières empierrées	5	1 920 ml	216 400 €	9 000 m ³	180 ha

Observations :

Cette création permettrait de desservir la sapinière de Norgeat qui appartient à des propriétaires privés.

Dans la sapinière, des « vieilles forêts » ont été inventoriées. Le tracé définitif devra les prendre en compte pour ne pas les altérer.

Les travaux devront se réaliser en dehors des périodes de repos hivernal et de reproduction printanière du Grand Tétras. Il faut se référer aux recommandations de l'ONCFS (cf. présentation des projets sur le massif forestier).

Le coût est estimé d'après une étude de 2007 mais réactualisé avec les coûts de 2018 soit 112 € / ml. Cet estimatif comprend les places de retournement, places de dépôt, talus, passages d'eau...

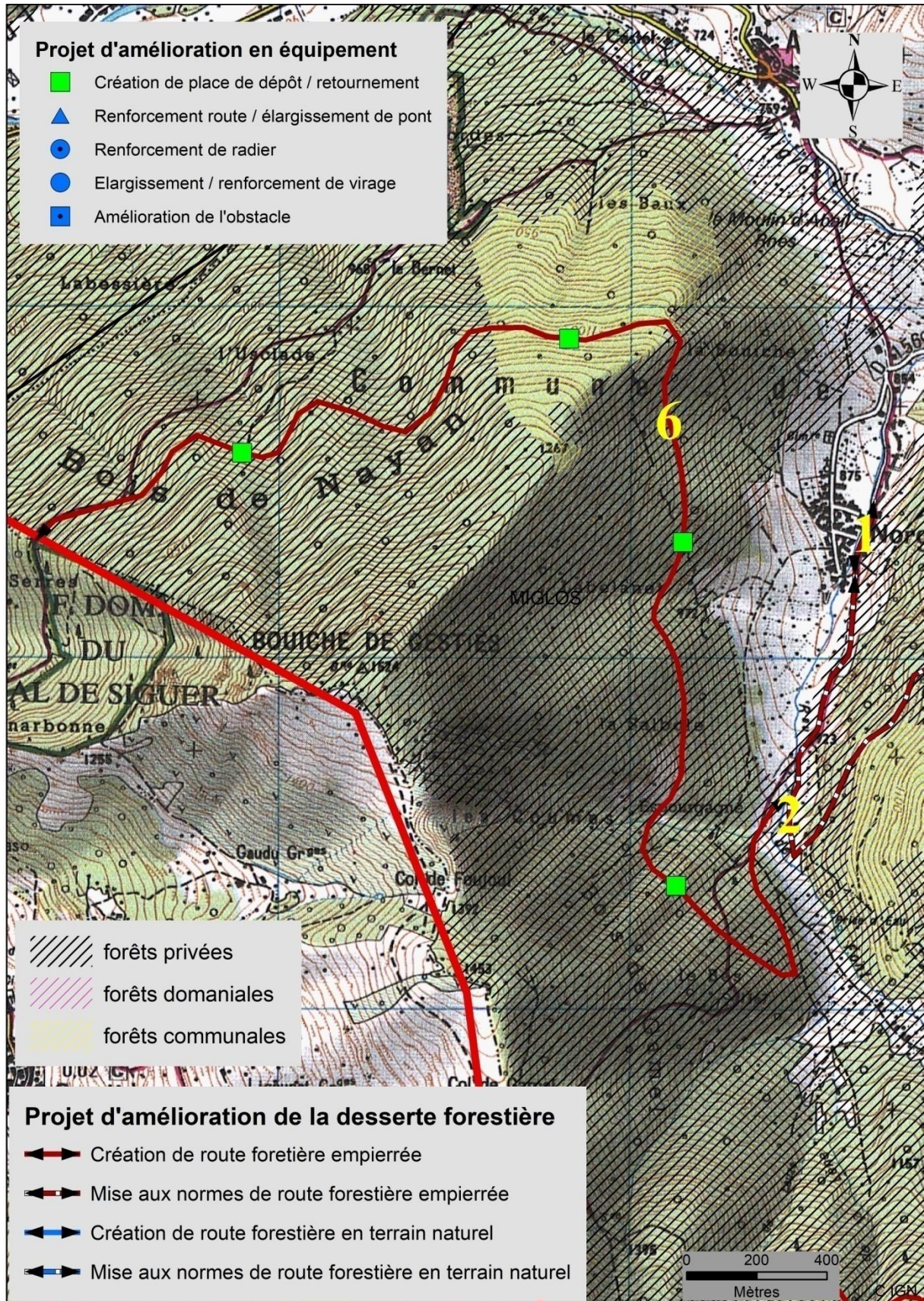
Il est important de noter que les projets de création 5 et 6 rendraient accessibles un massif forestier relativement grand, aujourd'hui non impacté par des voiries.

Avant la réalisation éventuelle de ces projets, il serait pertinent d'évaluer l'importance patrimoniale de ce type de massifs aujourd'hui non fragmenté par la desserte et bénéficiant d'une certaine quiétude.

PROJET 6 : Commune de Miglos

Note indicative : 70

Figure 31 : Carte du PROJET 6 sur la commune de Miglos



Commune : Miglos

Statut de la voirie : voie privée

Convention d'usage à établir : oui, le projet passe chez différents propriétaires privés et publics, cette réalisation nécessitera un important travail d'animation.

Autres utilisations : tourisme, chasse

Contraintes environnementales : Znieff 1 : Moyenne vallée du Vicdessos
Znieff 2 : Montcalm et Vicdessos
Secteur aujourd'hui préservé de la fréquentation (chasse tourisme) et de l'exploitation forestière.
Présence du Grand Tétras

Nombre de places de dépôt et/ou retournement : 4

	Numéro projet	Longueur	Coût	Volume mobilisable	Surface rendue accessible
Création de routes forestières empierrées	6	4957	565 270 €	23 500 m ³	470 ha

Observations :

Le projet doit permettre de desservir la forêt privée ainsi qu'une partie de la forêt communale de Miglos qui sont inaccessibles actuellement. La route forestière pourra relier la forêt domaniale de Gestès jusqu'au hameau de Norgeat sur la commune de Miglos. Il permettra de mettre en gestion un massif de 470 hectares. Il faudra prévoir de réaliser des tires de débardages pour l'évacuation des bois.

Les travaux devront se réaliser en dehors des périodes de repos hivernal et de reproduction printanière du Grand Tétras. Il faut se référer aux recommandations de l'ONCFS (cf. présentation des projets sur le massif forestier).

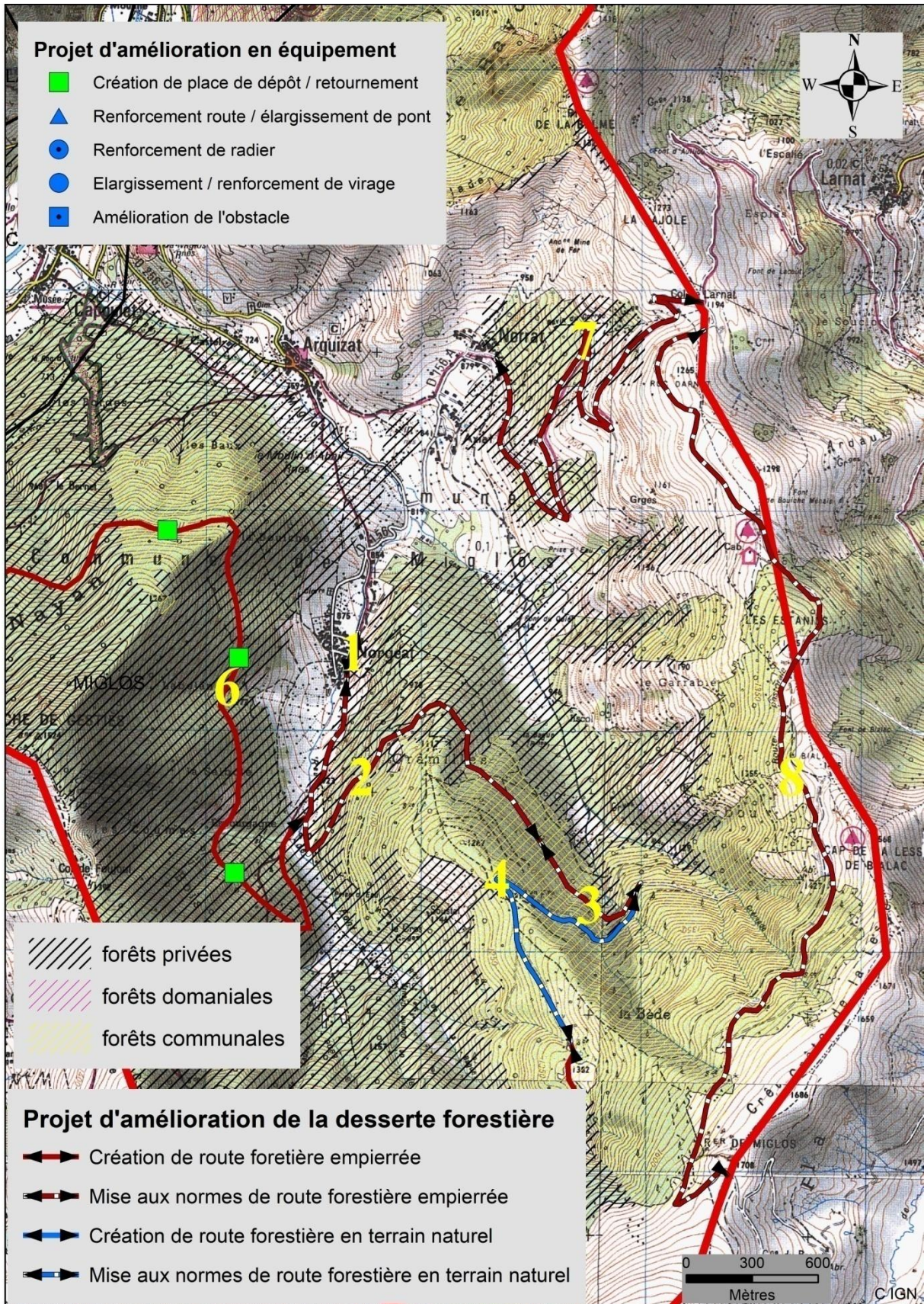
Le coût du projet est estimé à 114 €/ml. Cet estimatif comprend les places de retournement, places de dépôt, talus, passages d'eau...

Il est important de noter que les projets de création 5 et 6 rendraient accessibles un massif forestier relativement grand, aujourd'hui non impacté par des voiries.

Avant la réalisation éventuelle de ces projets, il serait pertinent d'évaluer l'importance patrimoniale de ce type de massifs aujourd'hui non fragmenté par la desserte et bénéficiant d'une certaine quiétude.

PROJET : 7 et 8 : Commune de Miglos
Note indicative : Projet 7 : 75 / Projet 8 : 35

Figure 32 : Carte des PROJETS 7 et 8 sur la commune de Miglos



Commune : Miglos

Statut de la voirie : voie privée de la commune

Convention d'usage à établir : Pas de convention à établir, desserte ouverte à la circulation pour des utilisations autres que forestières.

Autres utilisations : Pastoralisme, tourisme, chasse, DFCI

Contraintes environnementales : Znieff 1 : Moyenne vallée du Vicdessos
Znieff 2 : Montcalm et Vicdessos
Présence du Grand Tétrás

Nombre de places de dépôt et/ou retournement : 0

	Numéro projet	Longueur	Coût	Volume mobilisable	surfacerendu e accessible
Amélioration de routes forestières empierrées	7	3 487 ml	139 440 €	3 500 m ³	70 ha
Amélioration de routes forestières empierrées	8	5 193 ml	207 680 €	3 500 m ³	70 ha

Observations :

Remise en état de la route forestière et pastorale desservant les estives et la forêt communale de Miglos.

Cette remise en état pourra s'effectuer en deux tranches : projet 7 (3 487 ml) dans un premier temps et projet 8 (5 193 ml) ensuite.

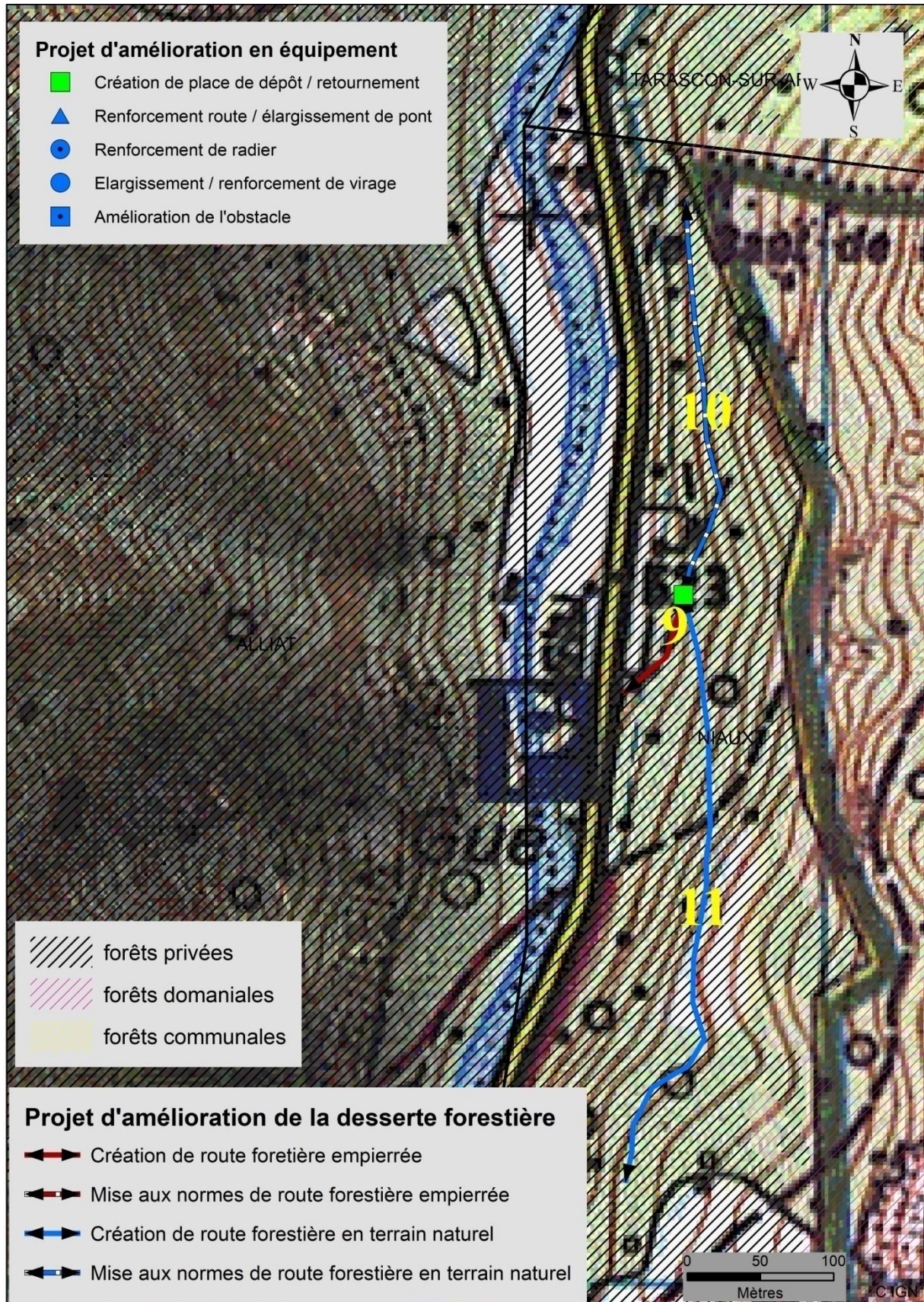
Pour le projet 8, les travaux devront se réaliser en dehors des périodes de repos hivernal et de reproduction printanière du Grand Tétrás. Il faut se référer aux recommandations de l'ONCFS (cf. présentation des projets sur le massif forestier).

Les coûts sont basés sur une estimation de 39 € / ml. Les travaux consistent en une remise en état de la route en reprofilant et renforçant la route avec arasement des roches.

PROJET 9 10 et 11 : Commune de Niaux

Note indicative : Projet 9 : 65 / Projet 10 : 65 / Projet 11 : 42.5

Figure 33 : Carte des PROJETS 9 10 et 11 sur la commune de Niaux



Commune : Niaux

Statut de la voirie : voie privée communale spécifique

Convention d'usage à établir : oui, le projet passe chez différents propriétaires privés et publics, cette réalisation nécessitera un travail d'animation.

Autres utilisations : tourisme

Contraintes environnementales : Znieff 1 : Parois calcaires et quiés du bassin de Tarascon
Znieff 2 : Parois calcaires et quiés de la haute Vallée de l'Ariège
située en dessous de la grotte Niaux

Nombre de places de dépôt et/ou retournement : 1

	Numéro projet	Longueur	Coût	Volume mobilisable	Surface rendue accessible
Création de routes forestières empierrées	9	83 ml	12 020 €	400 m ³	10 ha
Création de routes forestières en terrain naturel	10	275 ml	2 750 €		
Création de routes forestières en terrain naturel	11	426 ml	8 520 €	100 m ³	
TOTAL	9, 10 et 11	784 ml	23 290 €	500 m ³	10 ha

Observations :

Ce projet est avant tout sécuritaire, le but étant de pouvoir exploiter cette forêt dans des conditions optimales d'exploitation. Chaque année des arbres tombent directement sur la route départementale et sont susceptibles de causer des accidents. Ce projet contribuera à faciliter l'accès pour pouvoir exploiter ces arbres et réduire le risque de chutes d'arbres sur la RD. Le tracé 9 consiste à réaliser une route forestière de 83 ml avec une place de retournement et ensuite créer deux pistes forestières (projet 10 et 11) en terrain naturel pour exploiter les bois sur les propriétés communales et privées sur une longueur de 275 ml pour le projet 10 et 426 ml pour le projet 11.

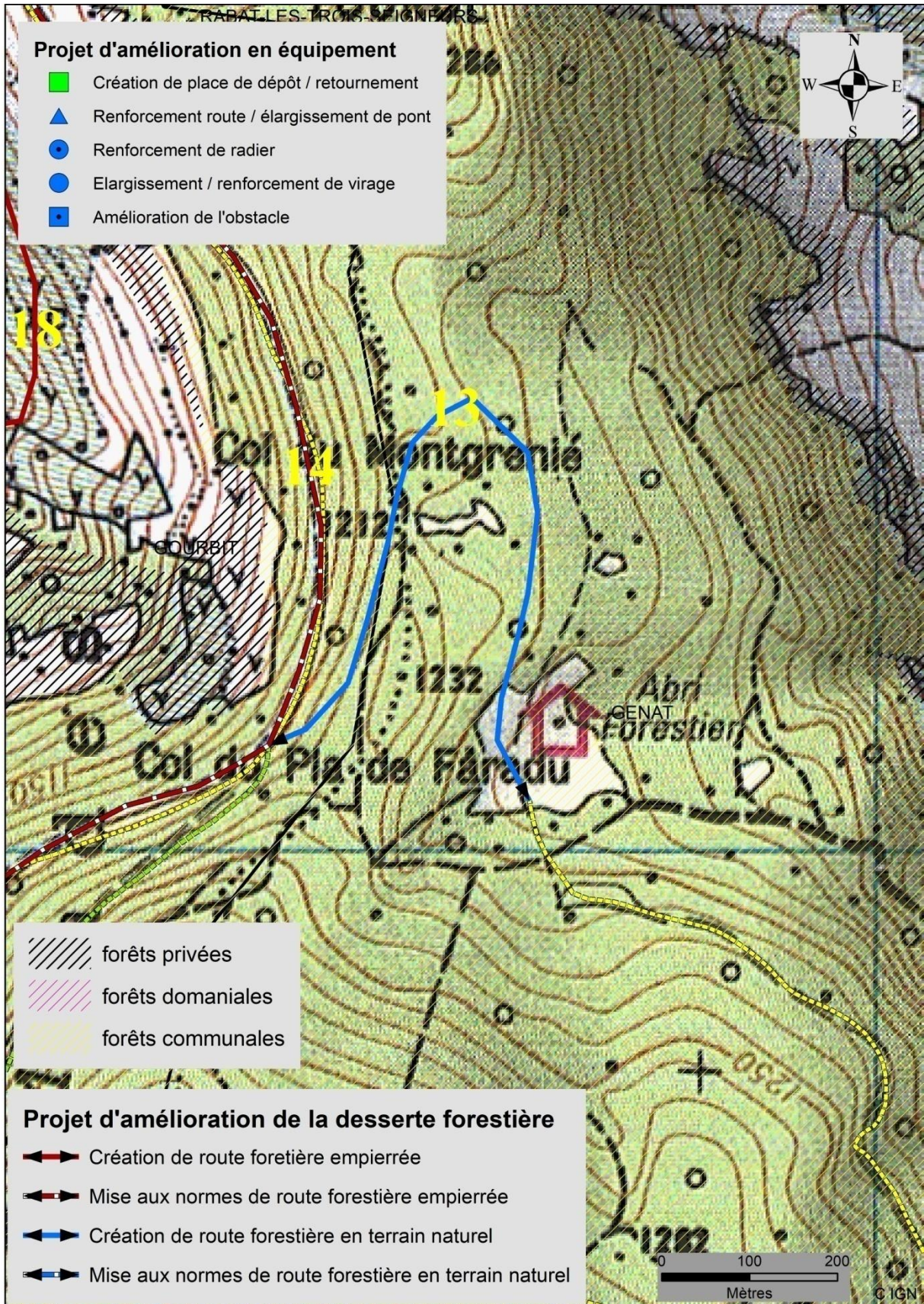
Pour le projet 9, il faudra obtenir l'autorisation du Conseil départemental de l'Ariège pour se raccorder au réseau routier. De plus, il faudra se conformer à la recommandation du CD 09 pour la réalisation de cet accès. Il recommande de faire du goudronnage de 20/30 ml à l'endroit du raccordement afin de ne pas apporter de terre sur la RD.

Les coûts sont estimés sur la base de 144 €/ml y compris le goudronnage pour la création de la route forestière empierrée et de 10 €/ml pour le projet 10 et de 20 €/ml pour le projet 11. Sur le projet 10 le profil en long est déjà réalisé ce qui implique un coût moindre par rapport au projet 11.

PROJET 12 : Commune d'Alliat

Note indicative : 75

Figure 34 : Carte du PROJET 12 sur la commune d'Alliat



Commune : Alliat

Statut de la voirie : voie privée spécialisée

Convention d'usage à établir : oui, le projet passe chez différents propriétaires privés et publics, cette réalisation nécessitera un important travail d'animation.

Autres utilisations : tourisme, chasse

Contraintes environnementales : Znieff 1 : Soulane du Massif des Trois Seigneurs
Znieff 2 : Moyenne montagne du Vicdessos et Massif des Trois Seigneurs

Nombre de places de dépôt et/ou retournement : 2

	Numéro projet	Longueur	Coût	Volume mobilisable	Surface rendue accessible
Création de routes forestières empierrées	12	1 012 ml	116 610 €	5 000 m ³	100 ha

Observations :

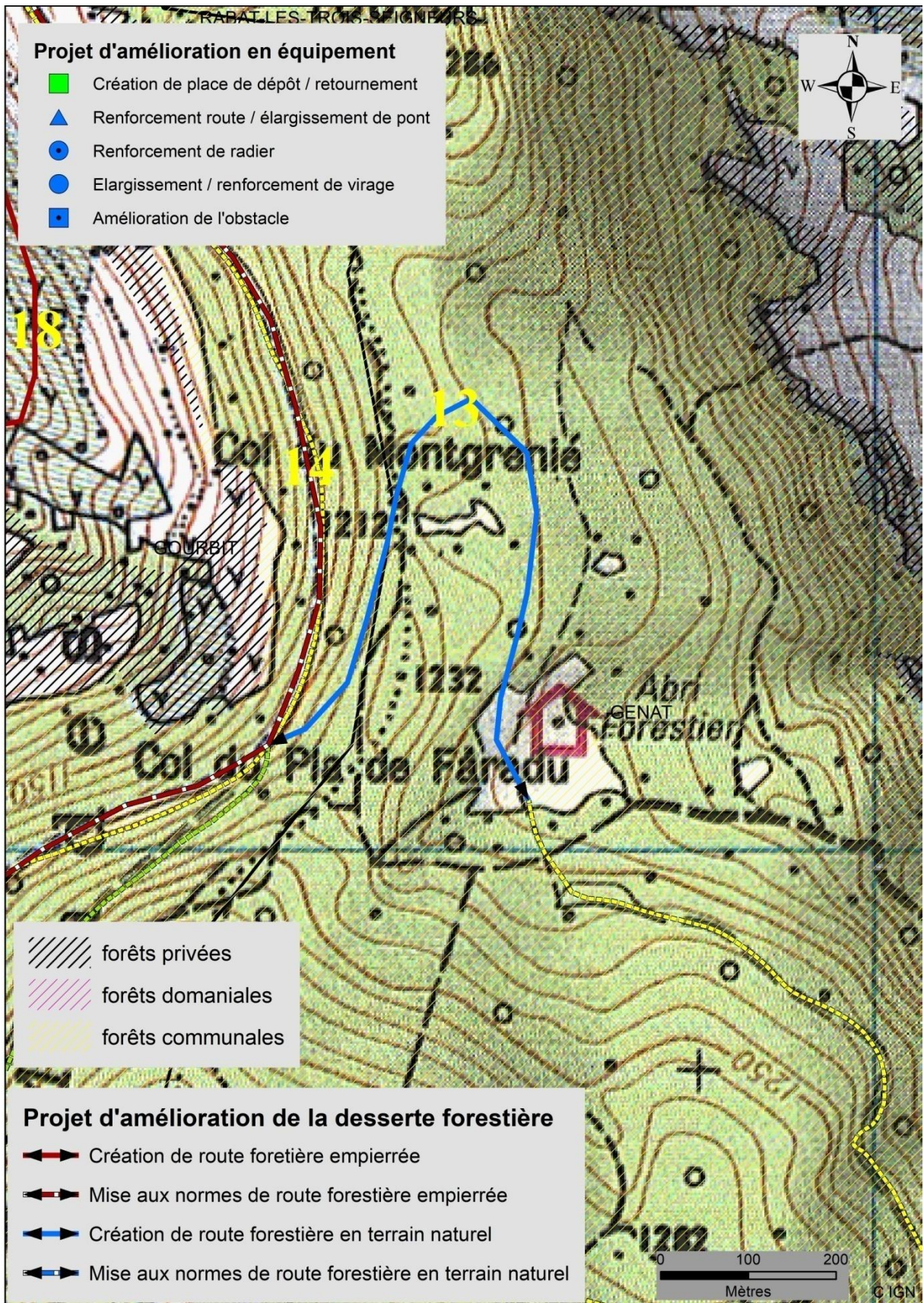
Ce projet consiste à desservir une partie de la forêt communale d'Alliat (la plus productive) en traversant de la propriété privée. La propriété privée est composée d'un bien non délimité avec de multiples propriétaires et descendants. Pour mener à bien ce projet, une animation devra être réalisée pour mobiliser les propriétaires du bien non délimité.

Ce projet s'appuiera sur la route forestière desservant la forêt communale de Lapège. Cependant, pour accéder à la route forestière, au préalable, il faudra renforcer le mur de soutènement (point noir sur la commune de Génat) (cf. projet A) du chemin rural qui permet l'accès à la route forestière.

Les coûts sont basés sur une estimation de 115 € / ml. Ce coût comprend les places de dépôts/retournement, talus, passages d'eau....

PROJET 13 : Commune de Génat

Figure 35 : Carte du PROJET 13 sur la commune de Génat



Commune : Génat

Statut de la voirie : voie privée de la commune

Convention d'usage à établir : oui, il conviendra de définir les différents utilisateurs et les périodes de circulation.

Autres utilisations : tourisme, chasse, DFCI

Contraintes environnementales : Znieff 1 : Parois calcaires et quiès du bassin de Tarascon
Znieff 2 : Parois calcaires et quiès de la haute vallée de l'Ariège
Présence de Grand Tétrás

Nombre de places de dépôt et/ou retournement : 0

	Numéro projet	Longueur	Coût	Volume mobilisable	Surface rendue accessible
Création de routes forestières en terrain naturel	13	986 ml	21 220 €	2 500 m ³	50 ha

Observations :

Création d'une route forestière en terrain naturel permettant de desservir une cinquantaine d'hectares dans la continuité de la route forestière existante qui dessert la forêt communale de Génat. Ce projet se raccordera également sur la route forestière desservant la forêt indivise sur la commune de Gourbit. Elle peut également servir de desserte DFCI.

Les travaux devront se réaliser en dehors des périodes de repos hivernal et de reproduction printanière du Grand Tétrás. Il faut se référer aux recommandations de l'ONCFS (cf. présentation des projets sur le massif forestier).

Le coût est basé sur un estimatif de 21 €/ml.

PROJET D'AMELIORATION EN EQUIPEMENT SUR LE MASSIF FORESTIER DU VICDESSOS

- Renforcement de la voirie de la Grangette (projet A)

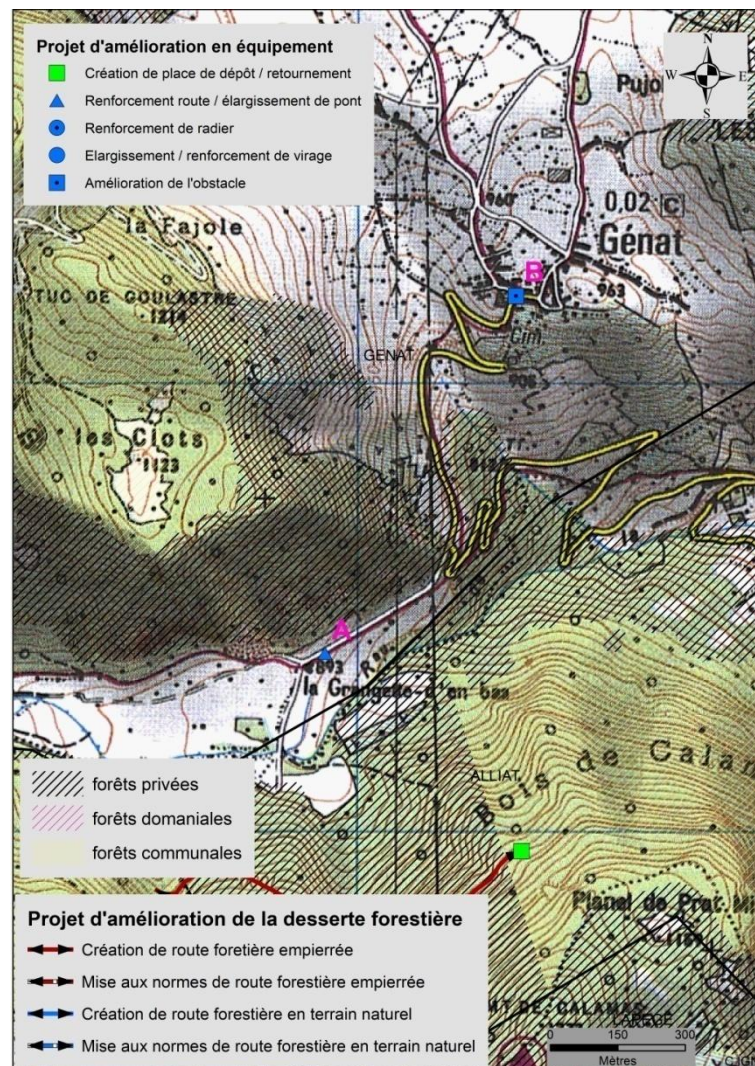
Il s'agit de renforcer le mur de soutènement de la route communale. Pour le renforcement, il est préconisé de faire un apport d'enrochement sur la totalité de la route soit 410 ml pour un coût total de 56 000 € HT. La pertinence et la faisabilité d'un renforcement par la technique de la pierre sèche pourront être étudiées.

Ce renforcement permettra la libre circulation des camions pour accéder à la forêt communale de Lapège mais également à la future route forestière pour accéder aux forêts d'Alliat.

- Déplacement du dolmen (projet B)

Pour faciliter la circulation des camions, le « bloc rocheux » situé en face de la mairie et qui sert de rond-point devrait être déplacé.

Figure 36 : Carte des projets d'amélioration en équipement sur le massif forestier du Vicdessos (projets A et B)



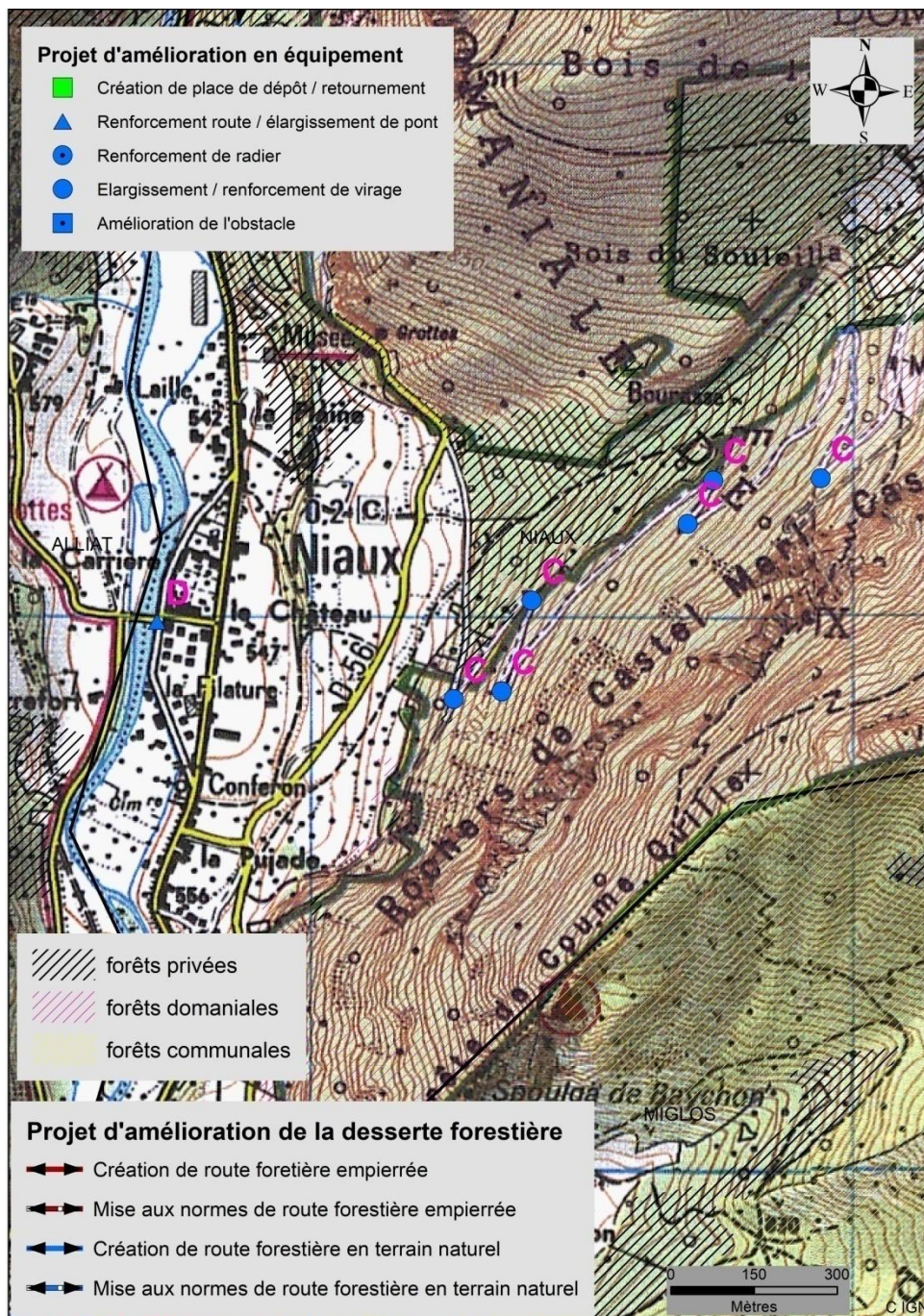
- Elargissement des virages accédant la forêt domaniale de Niaux (projet C)

Elargissement de six virages serrés pour permettre l'accès des camions à la forêt et permettant également de desservir la forêt privée sous plan simple de gestion située au-dessus. Le coût estimatif est de 12 000 €.

- Encorbellement du pont rive droite sur la commune de Niaux (projet D)

Encorbellement de l'entrée du pont permettant un meilleur accès des camions. Le Conseil Départemental étudie le coût de la réalisation de l'encorbellement afin de pouvoir planifier ces travaux dans les prochains budgets.

Figure 37 : Carte des projets d'amélioration en équipement sur le massif forestier du Vicdessos (projets C et D)



4.2 Massif forestier de la vallée de Saurat

Sur le territoire de la Communauté de communes, ce massif forestier représente 4 478 hectares de forêts répartis entre 2 727 hectares de forêts privées et 1 751 hectares de forêts soumises au régime forestier. Le taux de boisement moyen est de 37 %.

Sur ce massif nous avons pu diagnostiquer 1 192 hectares de forêt non desservies qui ont un potentiel forestier.

Ce massif est composé de deux sous-massifs forestiers, la vallée de Saurat et la vallée de la Courbière. Dans le sous-massif de la vallée de Saurat, les enjeux de desserte forestière se situent sur la propriété forestière privée (commune de Saurat) à desservir pour pouvoir par la suite desservir une forêt domaniale inaccessible actuellement.

Dans le sous-massif de la vallée de la Courbière (communes de Gourbit et de Rabat-les-Trois Seigneurs), l'enjeu est d'améliorer les routes existantes pour le passage de camions transportant du bois ainsi que de pouvoir accéder par la création de routes forestières empierrées à la ressource non exploitée actuellement.

Quatorze projets ont été identifiés sur le massif forestier de la vallée de Saurat :

- Commune de Gourbit :
 - Projet 14
 - Projets 15, 16 et 17
 - Projet 18
 - Projets 19 et 20

- Commune de Rabat-les-Trois-Seigneurs
 - Projet 21
 - Projet 22

- Commune de Saurat:
 - Projets 23 24 et 25
 - Projets 26 et 27

- Commune de Tarascon sur Ariège
 - Projets 28 et 29

Nous avons également identifié une amélioration en équipement :

- Commune de Gourbit :
 - Renforcement de la voirie à l'entrée de la route forestière (projet E)

Pour les projets s'inscrivant dans une zone de présence du « Grand Tétrás », il convient de respecter les recommandations prescrites par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS). Il convient de réaliser les travaux de créations et/ou de remise en état durant la période d'août à mi-octobre. Il faut s'assurer que la voirie sera seulement utilisée pour des raisons professionnelles afin

de limiter le trafic routier. Il est préférable de fermer à la circulation ces routes forestières. Il faut réaliser une sylviculture adaptée à la pérennisation du « Grand Tétras », les coupes à blanc sont prohibées. Ces recommandations n'excluent en aucun cas la réalisation de l'étude d'impact environnementale à réaliser pour tout projet de création ou de mise aux normes de route forestière.

Figure 38 : Carte du massif forestier de la vallée de Saurat

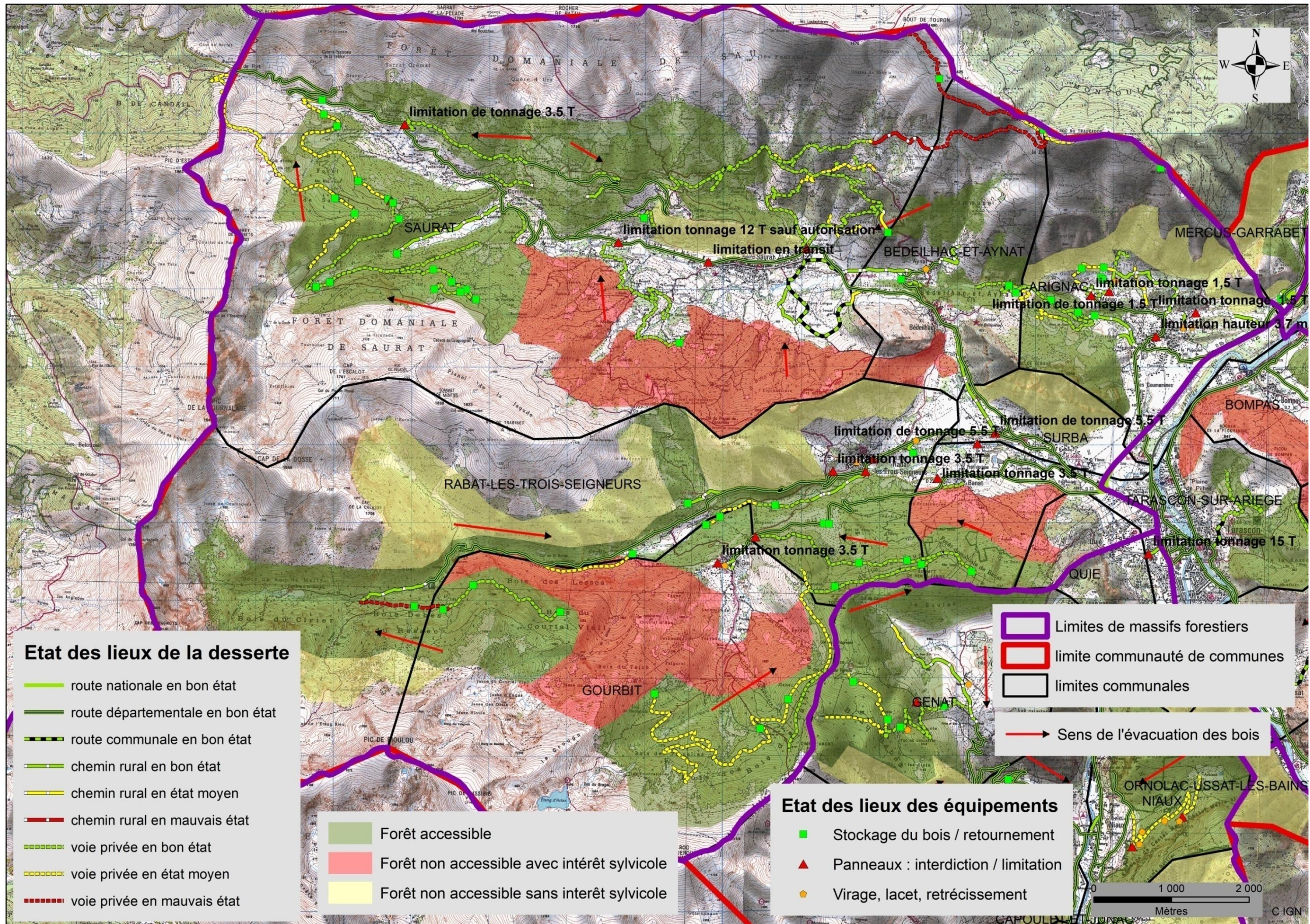
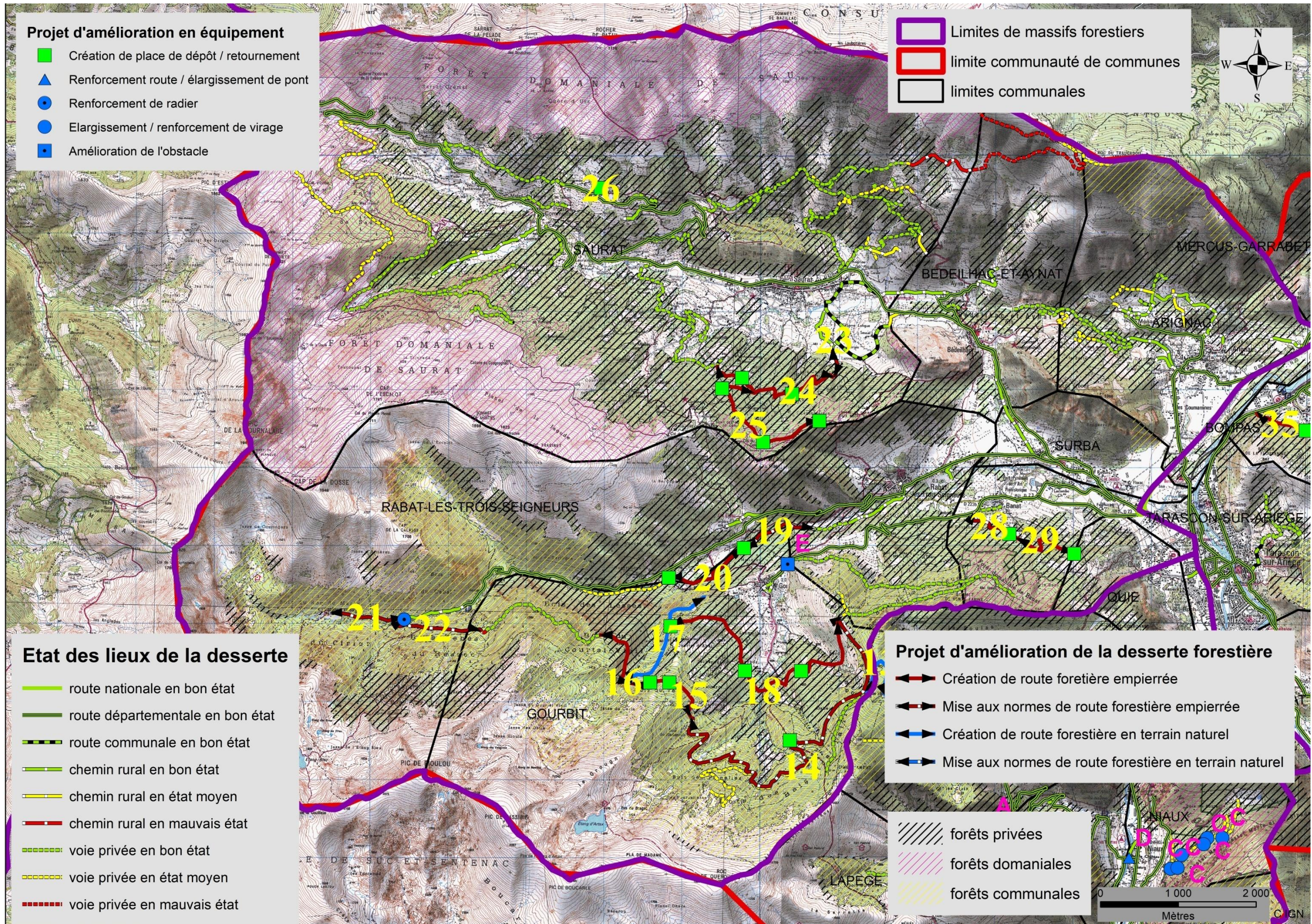


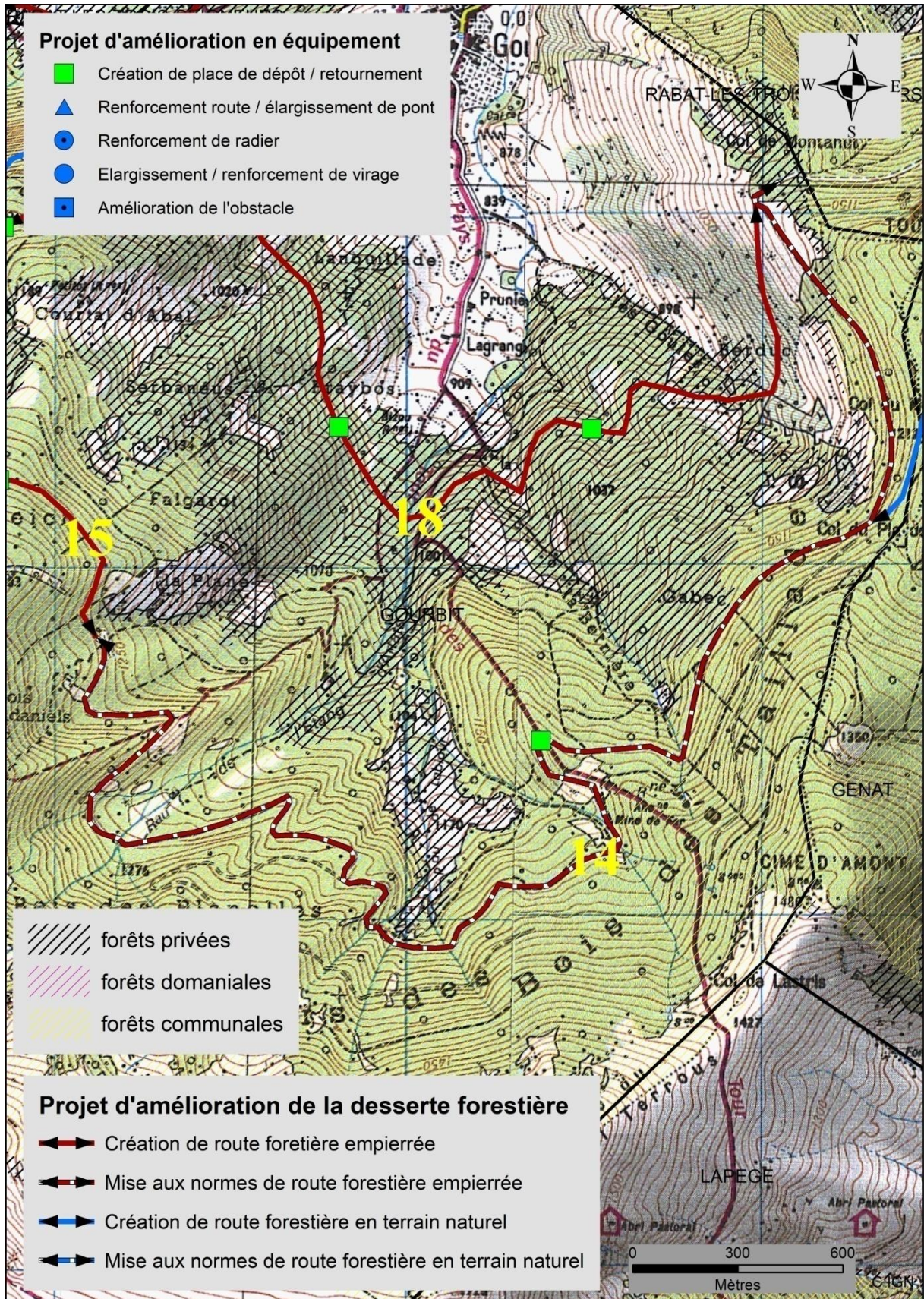
Figure 39 : Carte des projets sur le massif de la vallée de Saurat



PROJET 14 : Commune de Gourbit

Note indicative : 75

Figure 40 : Carte du PROJET 14 sur la commune de Gourbit



Commune : Gourbit

Statut de la voirie : voie privée de la commune

Convention d'usage à établir : Pas de convention à établir, desserte ouverte à la circulation pour des utilisations autres que forestières.

Autres utilisations : tourisme, chasse, DFCI

Contraintes environnementales : Znieff 1 : Massif du Pic des Trois Seigneurs
Znieff 2 : Moyenne montagne du Vicdessos et massif des Trois Seigneurs

Nombre de places de dépôt et/ou retournement : 0

	Numéro projet	Longueur	Coût	Volume mobilisable	Surface rendue accessible
Amélioration de routes forestières empierrées	14	6 010 ml	240 400 €	5 500 m ³	370 ha

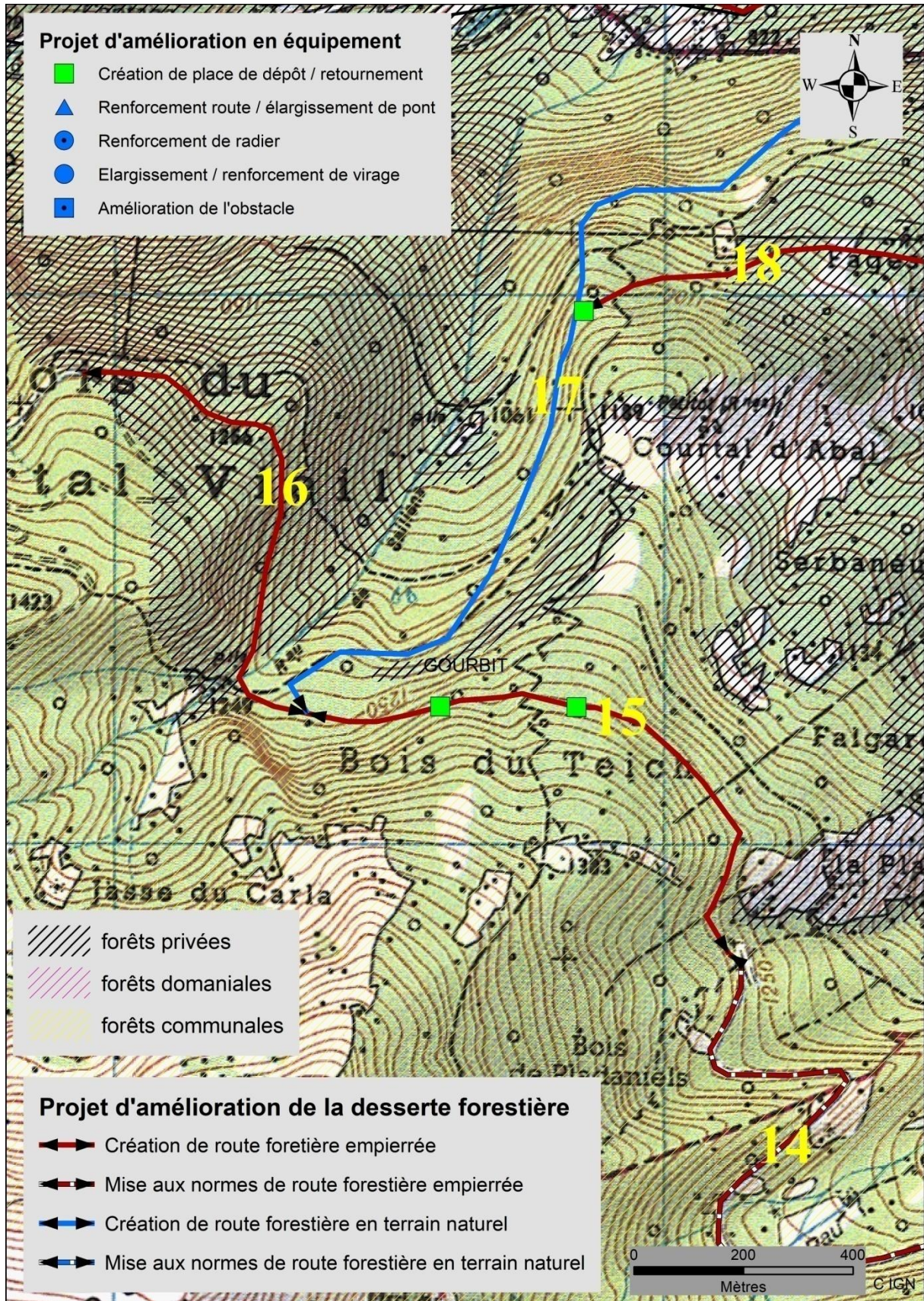
Observations :

Ce projet est une remise au gabarit de la route forestière pour permettre une circulation des camions plus aisée, la route est abîmée, il faudrait reprendre toute l'assise de la chaussée. La circulation des camions est possible mais possibilité de casse mécanique à cause des fortes dégradations de cette route.

Le coût est basé sur un estimatif de 40 €/ml. Il faut reprendre l'assise de la piste et renforcer la route dans les affaissements et reprendre le profil par endroit.

PROJET 15, 16 et 17 : Commune de Gourbit
Note indicative : Projet 15 : 80 / Projet 16 : 60 / Projet 17 : 70

Figure 41 : Carte des PROJETS 15 16 et 17 sur la commune de Gourbit



Commune : Gourbit

Statut de la voirie : voie privée de la commune

Convention d'usage à établir : Pas de convention à établir, desserte ouverte à la circulation pour des utilisations autres que forestières pour le projet 15. Pour les projets 16 et 17, on pourra établir une convention d'usage dans laquelle seront définis les différents utilisateurs et les périodes de circulation.

Autres utilisations : tourisme, DFCI, chasse

Contraintes environnementales : Znieff 1 : Massif du Pic des Trois Seigneurs
Znieff 2 : Moyenne montagne du Vicdessos et Massif des Trois Seigneurs

Nombre de places de dépôt et/ou retournement : 2

	Numéro projet	Longueur	Coût	Volume mobilisable	Surface rendue accessible
Création de routes forestières empierrées	15	1 139 ml	125 290 €	5 500 m ³	80 ha
Création routes forestières empierrées	16	990 ml	108 900 €	2 400 m ³	40 ha
Création de routes forestières en terrain naturel	17	1 711 ml	34 220 €	1 500 m ³	30 ha
TOTAL	15 16 17	3 840 ml	268 410 €	9 400 m ³	150 ha

Observations :

Création d'une route forestière (projet 15) dans la continuité de la route existante pour aller desservir l'ouest de la forêt indivise. Le projet 16 consiste à continuer le projet 15 pour desservir la forêt privée afin de se raccorder à une autre route forestière existante dans la forêt syndicale.

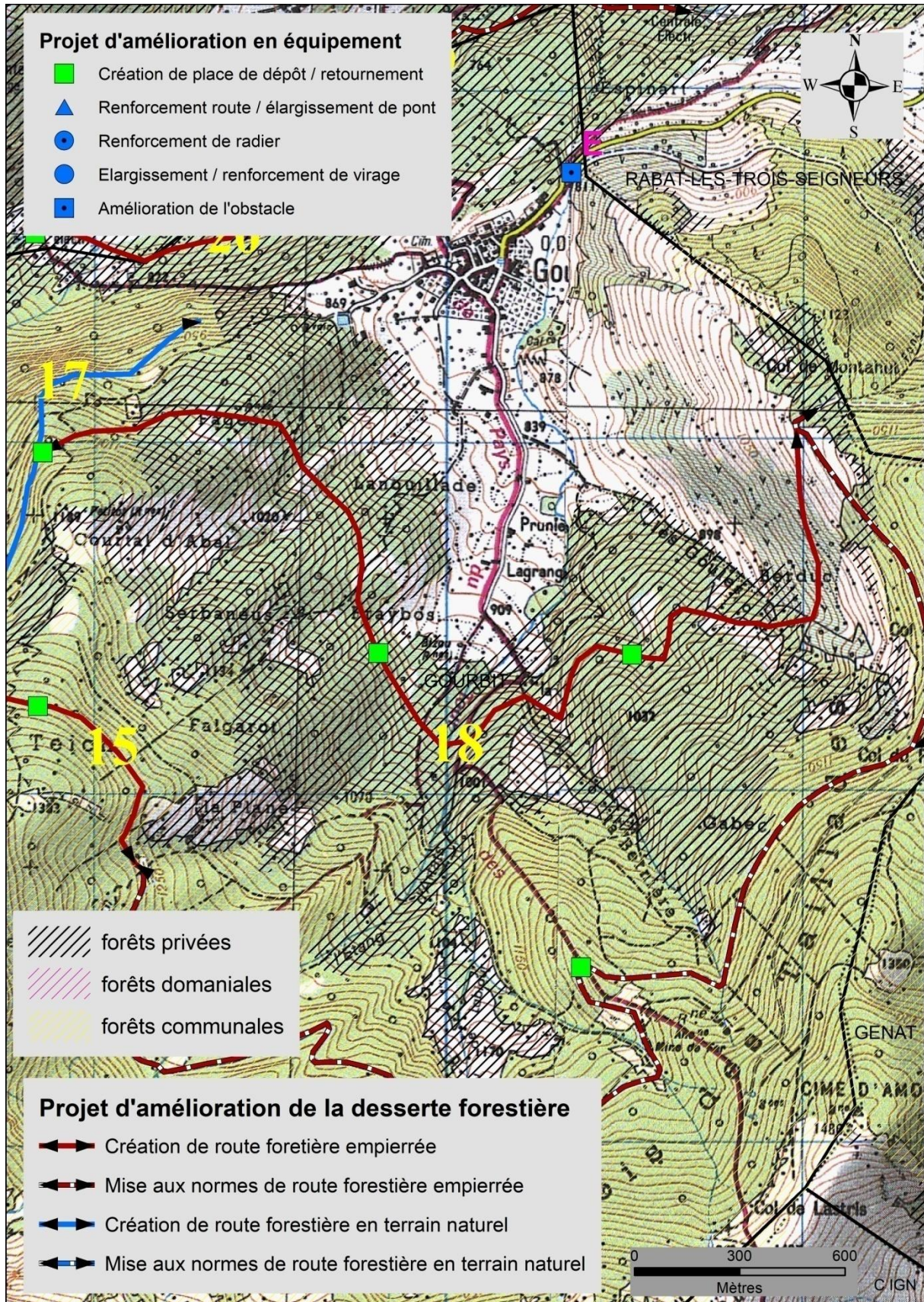
Le projet 17 est une création de route forestière en terrain naturel partant du projet 16 pour desservir la forêt indivise située au nord de cette nouvelle route forestière.

Les coûts sont basés sur un estimatif de 110 €/ml pour les projets 15 et 17, y compris les zones de retournements, places de dépôt, revers d'eau, talus, passages d'eau... et de 20 €/ml pour le projet 17.

PROJET 18 : Commune de Gourbit

Note indicative : 70

Figure 42 : Carte du PROJET 18 sur la commune de Gourbit



Commune : Gourbit

Statut de la voirie : voie privée de la commune (forêt non soumise, parcelles multiples mais éparpillées appartenant à la commune de Gourbit) et voie spécialisée privée.

Convention d'usage à établir : oui, le projet passe chez différents propriétaires privés et publics, cette réalisation nécessitera un important travail d'animation.

Autres utilisations : tourisme, DFCI, chasse

Contraintes environnementales : Znieff 1 : Massif du Pic des Trois Seigneurs
Znieff 2 : Moyenne montagne du Vicdessos et Massif des Trois Seigneurs

Nombre de places de dépôt et/ou retournement : 3

	Numéro projet	Longueur	Coût	Volume mobilisable	Surface rendue accessible
Création de routes forestières empierrées	18	3 698 ml	406 670	10 000 m ³	200 ha

Observations :

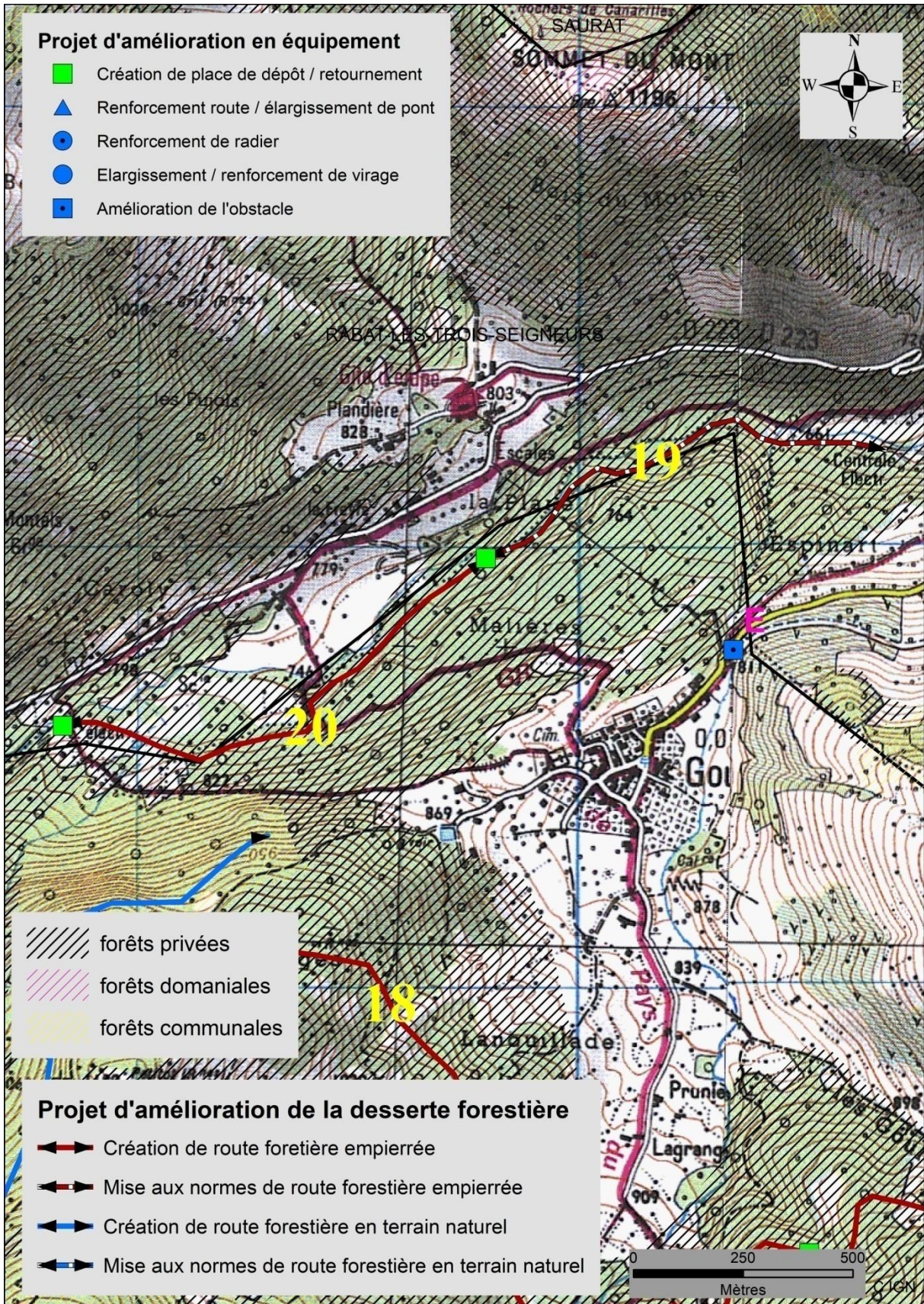
Création d'une route forestière empierrée pour desservir tout un ensemble de propriétés privées ainsi que des parcelles publiques de la commune de Gourbit non soumises au régime forestier. Ces parcelles ne sont pas soumises actuellement car il s'agit de parcelles éparpillées appartenant à la commune de Gourbit et ne constituent pas un massif d'un seul tenant qui pourrait être soumis au régime forestier. La commune essaie de constituer un massif d'un seul tenant en lançant des démarches de récupération des biens vacants et sans maître.

Les coûts sont basés sur une estimation de 109 € / ml. Ce coût comprend les places de dépôts/retournement, talus, passages d'eau....

PROJET 19 et 20 : Communes de Gourbit et de Rabat-les-Trois-Seigneurs

Note indicative : Projet 19 : 65 / Projet 20 : 40

Figure 43 : Carte des PROJETS 19 et 20 sur les communes de Gourbit et Rabat-les-Trois-Seigneurs



Communes : Gourbit et Rabat-les-Trois-Seigneurs

Statut de la voirie : voie privée spécialisée

Convention d'usage à établir : Ce projet nécessitera une animation pour sa réalisation ainsi qu'une convention d'usage pour déterminer son accessibilité.

Autres utilisations : tourisme, chasse, DFCI

Contraintes environnementales : Znieff 1 : Massif du Pic des Trois Seigneurs
Znieff 2 : Moyenne montagne du Vicdessos et massif des Trois Seigneurs

Nombre de places de dépôt et/ou retournement : 2

	Numéro projet	Longueur	Coût	Volume mobilisable	Surface rendue accessible
Amélioration de routes forestières empierrées	19	1 046 ml	64 050 €	3 000 m ³	50 ha
Création de routes forestières empierrées	20	1 176	133 840 €		50 ha

Observations :

Le projet 19 est une amélioration de la route existante à passer au gabarit camion après la centrale électrique. La route doit être élargie et la pose de deux ponts busés (en conformité avec la centrale hydroélectrique) doit être réalisée pour permettre un accès aux camions.

Le projet 20 est la continuité du projet 19. Le projet consiste à créer une route forestière empierrée jusqu'à une centrale électrique.

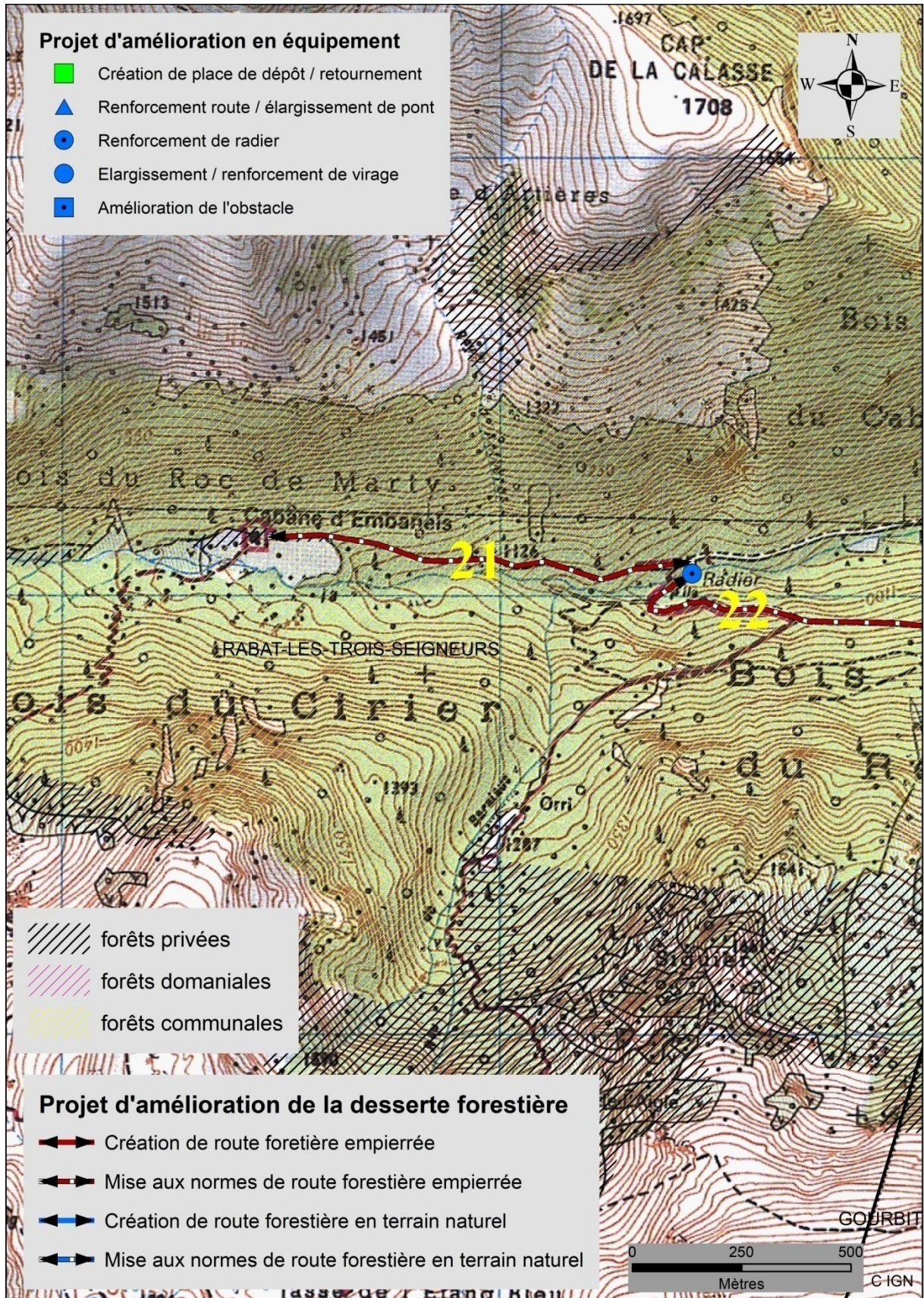
De plus, ces deux projets contribueraient à créer de nouvelles balades touristiques autour du village.

Les coûts sont basés sur un estimatif de 61 €/ml pour le projet 19 et de 113 €/ml pour le projet 20

PROJET 21 : Commune de Rabat-les-Trois-Seigneurs

Note indicative : 55

Figure 44 : Carte du PROJET 21 sur la commune de Rabat-les-Trois-Seigneurs



Commune : Rabat-les-Trois-Seigneurs

Statut de la voirie : chemin rural

Convention d'usage à établir : Pas de convention à établir, desserte ouverte à la circulation pour des utilisations autres que forestières

Autres utilisations : tourisme, DFCI, pastoralisme, chasse

Contraintes environnementales : Znieff 1 : Massif du Pic des Trois Seigneurs
Znieff 2 : Moyenne montagne du Vicdessos et massif des Trois Seigneurs
Présence de l'Orris de Courbière-embanel

Nombre de places de dépôt et/ou retournement : 0

	Numéro projet	Longueur	Coût	Volume mobilisable	Surface rendue accessible
Amélioration de routes forestières empierrées	21	995 ml	39 800 €	1 500 m ³	50 ha

Observations :

Ce projet consiste à reprendre une piste de débardage pour la rendre accessible aux camions transporteurs de bois. Le profil en long doit être repris ainsi qu'un élargissement de l'emprise de la route par endroit.

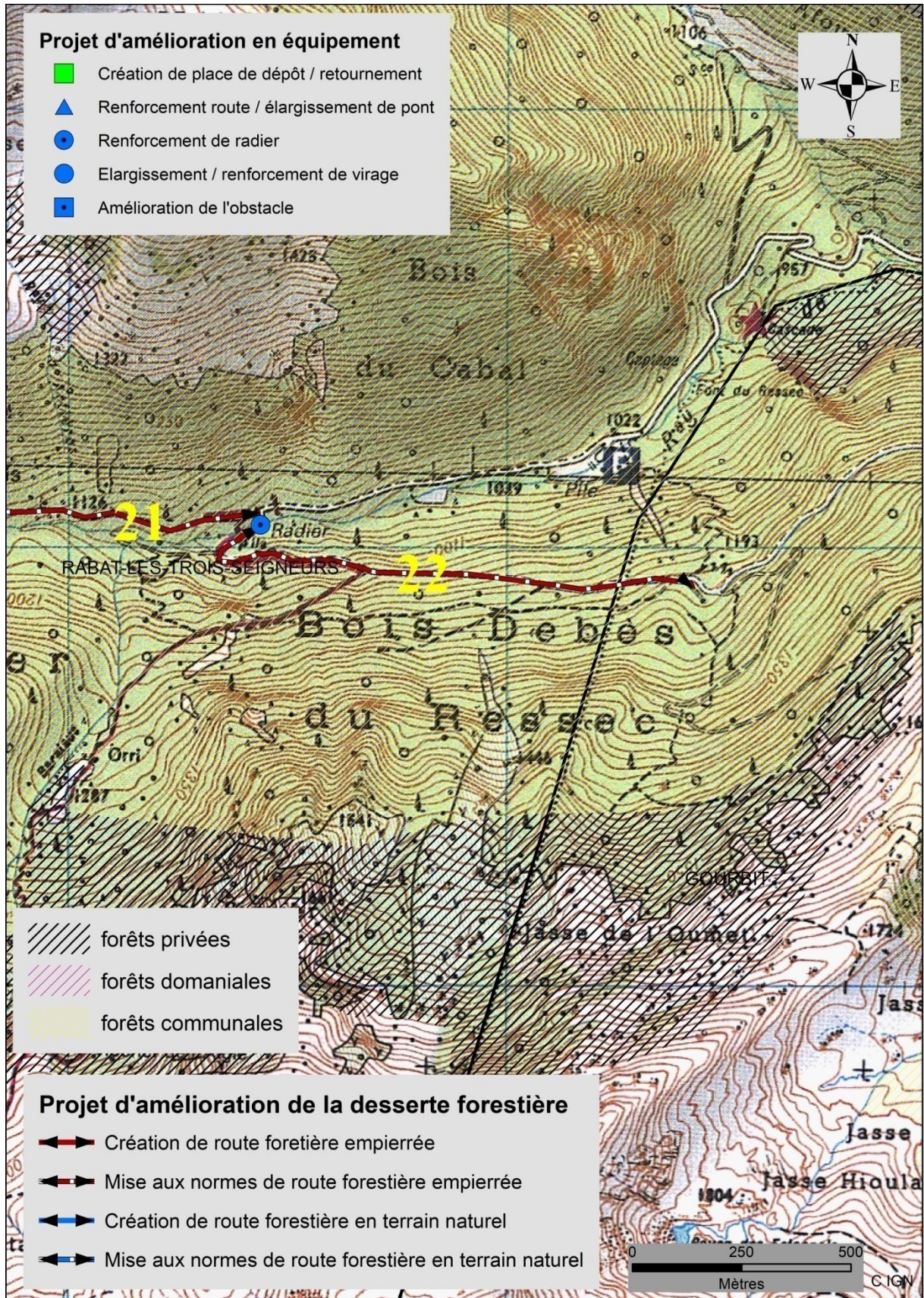
Cette mise au gabarit permettra aussi un accès plus facile à la cabane pastorale.

Le coût est basé sur un estimatif de 40 €/ml.

PROJET 22 : Commune de Rabat-les-Trois-Seigneurs

Note indicative : 70

Figure 45 : Carte du PROJET 22 sur la commune de Rabat-les-Trois-Seigneurs



Commune : Rabat-les-Trois-Seigneurs

Statut de la voirie : voie privée de la commune

Convention d'usage à établir : Pas de convention à établir, desserte ouverte à la circulation pour des utilisations autres que forestières

Autres utilisations : tourisme, DFCI, chasse

Contraintes environnementales : Znieff 1 : Massif du Pic des Trois Seigneurs
Znieff 2 : Moyenne montagne du Vicdessos et massif des trois seigneurs

Nombre de places de dépôt et/ou retournement : 0

	Numéro projet	Longueur	Coût	Volume mobilisable	Surface rendue accessible
Amélioration de routes forestières empierrées	22	1 242 ml	49 680	5 600 m ³	280 ha
Consolidation du radier	22	Radier	24 960 €		
TOTAL	22	1242 ml	74 640 €	5 600 m ³	

Observations :

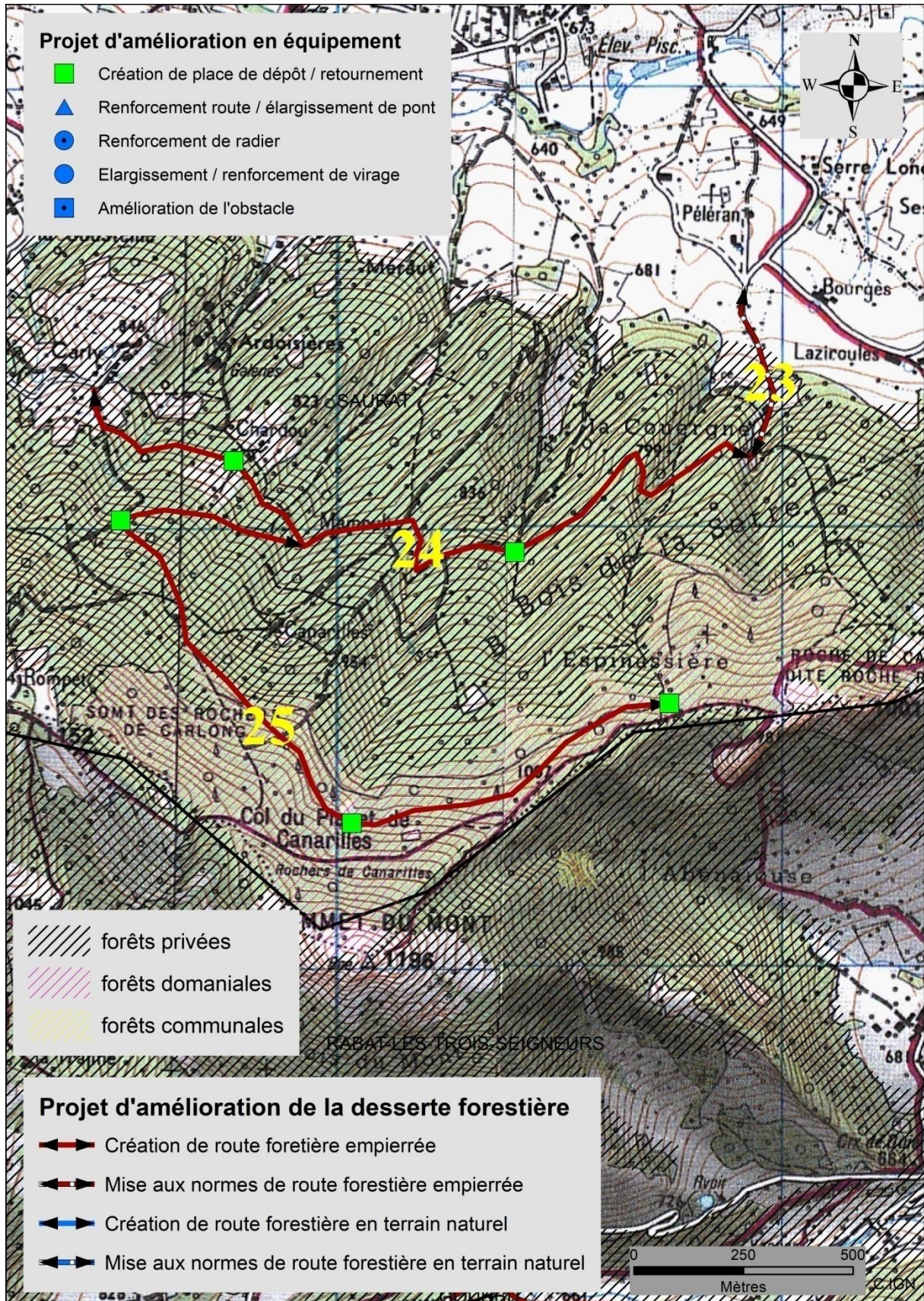
Le projet est de remettre au gabarit camion une route forestière empierrée. Il faut d'abord consolider le radier qui permet le franchissement du ruisseau. Celui-ci est dans un mauvais état.

Ensuite, il faut permettre l'accès des camions à la ressource forestière en réhabilitant la route forestière.

Le coût est estimé pour le radier à 24 960 € et à 40 €/ ml pour l'amélioration de la route forestière empierrée.

PROJET 23, 24 et 25 : Commune de Saurat
Note indicative : Projet 23 : 65/ Projet 24 : 70 / Projet 25 : 87.5

Figure 46 : Carte des PROJETS 23 24 et 25 sur la commune de Saurat



Commune : Saurat

Statut de la voirie : voie privée spécialisée

Convention d'usage à établir : Ce projet nécessitera une animation pour sa réalisation ainsi qu'une convention d'usage pour déterminer son accessibilité.

Autres utilisations : tourisme, DFCI, chasse

Contraintes environnementales : Znieff 1 : Massif du pic des trois seigneurs
Znieff 2 : Moyenne montagne du Vicdessos et Massif des Trois Seigneurs.

Nombre de places de dépôt et/ou retournement : 5

	Numéro projet	Longueur	Coût	Volume mobilisable	Surface rendu accessible
Mise au gabarit camion	23	416 ml	16 600 €	1 000 m ³	0 ha
Création routes forestières empierrées	24	2 030 ml	223 300 €	6 500 m ³	130 ha
Création de routes forestières empierrées	25	2 138 ml	235 070	12 500 m ³	250 ha
TOTAL	23 24 25	4 584 ml	474 970 €	20 000 m ³	380 ha

Observations :

La remise aux normes du projet 23 consiste à reprendre le chemin existant pour faire rouler des camions transportant du bois. Celui-ci est actuellement un sentier plutôt joli et mériterait d'être préservé (chemin creux, bordure d'arbres et blocs de pierres de part et d'autre du tracé), il conviendrait de passer dans la prairie bordant ce sentier.

Le projet 24 est, quant à lui, une création de route forestière empierrée en continuité du projet 23 pour desservir le versant forestier en allant se raccorder au lieu-dit du « Carly ».

Le projet 25 est une création de route forestière empierrée pour desservir la forêt domaniale qui est inaccessible actuellement.

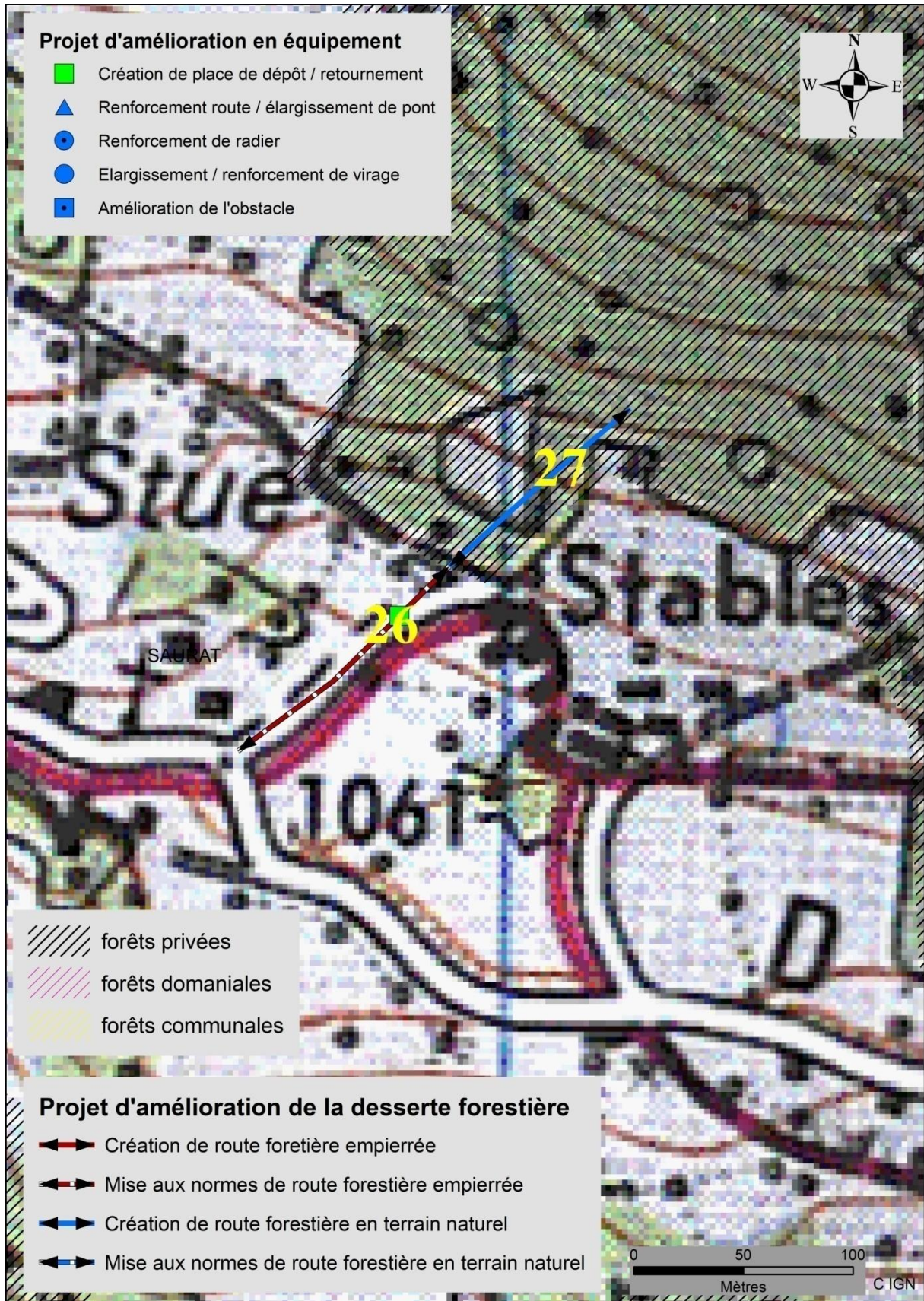
Le coût est estimé à 39 € /ml pour la mise au gabarit camions pour le projet 23 et de 109 € / ml pour les projets 24 et 25.

En outre, il est important de noter que la Route Forestière dite « de Sauzet » qui dessert le bas de la

partie Sud-Ouest de la forêt domaniale de Saurat à partir de la RD618 est utilisée par les habitants des hameaux de Courtaviel, Courtalote, Balège et la Serre de Lina jusqu'à la barrière dite de « la Doule ». L'état actuel de cette portion de route forestière ne permet que très difficilement la circulation de véhicules légers, même 4x4. Une remise en état devrait être envisagée. Elle n'a pas été chiffrée ici.

PROJET 26 et 27 : Commune de Saurat
Note indicative : Projet 26 : 65 / Projet 27 : 65

Figure 47 : Carte des PROJETS 26 et 27 sur la commune de Saurat



Commune : Saurat

Statut de la voirie : voie privée spécialisée

Convention d'usage à établir : Une convention d'usage sera à établir afin que d'autres propriétaires puissent se servir de la desserte et notamment de la place de dépôt.

Autres utilisations : DFCI,

Contraintes environnementales : Znieff 1 : Massif du pic des trois seigneurs
Znieff 2 : Moyenne montagne du Vicdessos et Massif des trois seigneurs

Nombre de places de dépôt et/ou retournement : 1

	Numéro projet	Longueur	Coût	Volume mobilisable	Surface desservie en plus
Mise au gabarit camion en routes empierrées	26	128 ml	5 120 €	2 250 m ³	45 ha
Création de routes forestières en terrain naturel	27	110 ml	2 180 €		
TOTAL	26 27	238 ml	7 300 €	2 250 m ³	45 ha

Observations :

Ce projet consiste à reprendre une piste existante (projet 26) pour la mettre aux normes et empierrer jusqu'à la forêt et continuer par une route en terrain naturel (projet 27) pour entrer dans le massif forestier et le desservir.

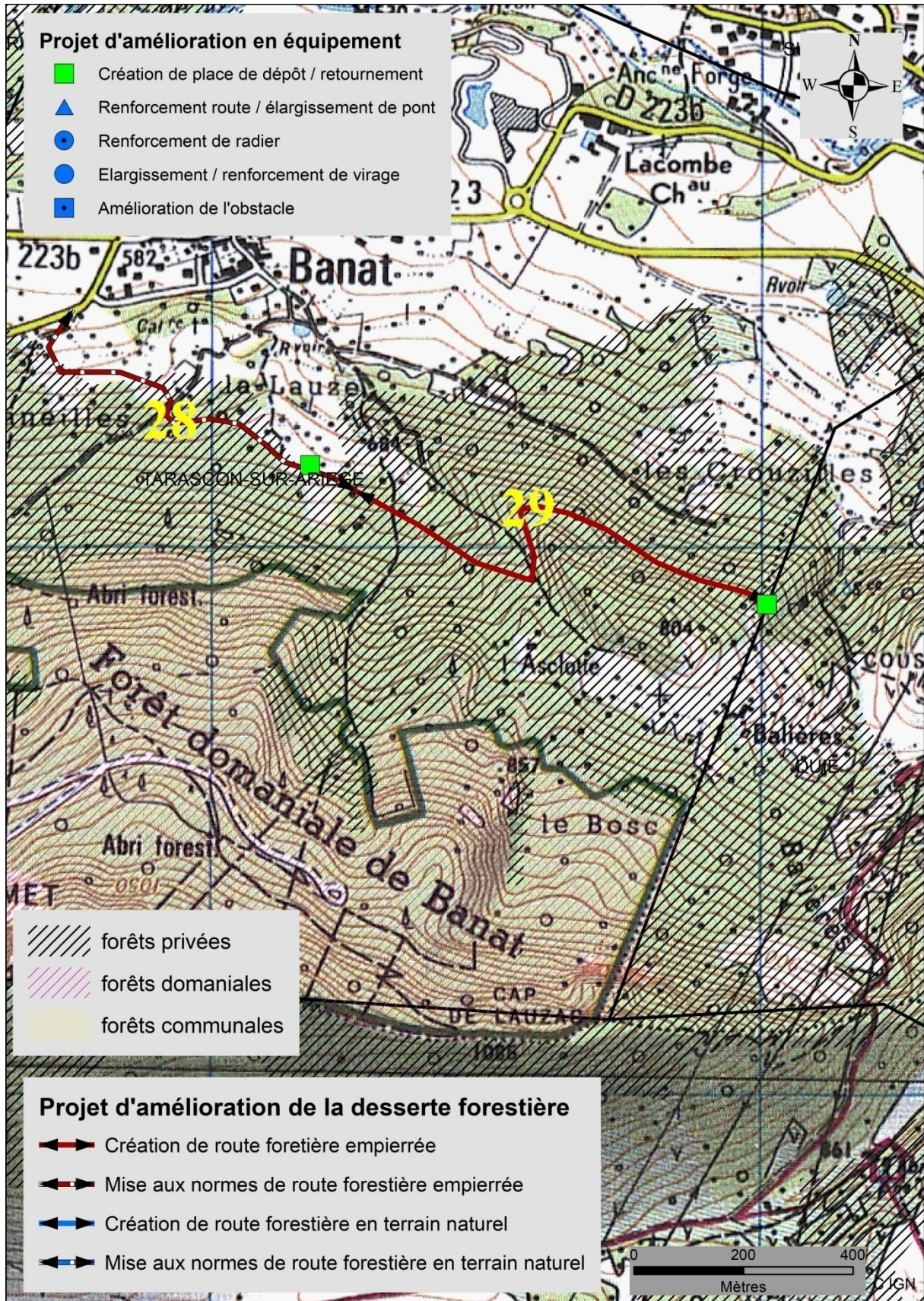
La place de retournement se situe en bout du projet 26 afin de pouvoir tourner mais également car c'est l'intersection avec d'autres tirs de débardage qui pourront venir stocker sur cette place.

Les coûts sont estimés pour le projet 26 à 40 € / ml et de 19 €/ml pour le projet 27.

PROJET 28 et 29 Commune de Tarascon sur Ariège

Note indicative : Projet 28 : 75 / Projet 29 : 75

Figure 48 : Carte des PROJETS 28 et 29 sur la commune de Tarascon-sur-Ariège



Commune : Tarascon sur Ariège lieu dit Banat

Statut de la voirie : voie privée spécifique

Convention d'usage à établir : Ce projet nécessitera une animation pour sa réalisation ainsi qu'une convention d'usage pour déterminer son accessibilité.

Autres utilisations : tourisme, DFCI, chasse

Contraintes environnementales : Znieff 1 : Parois calcaires et Quiés du bassin de Tarascon
Znieff 2 : Parois calcaires et Quiés de la haute vallée d'Ariège

Nombre de places de dépôt et/ou retournement : 2

	Numéro projet	Longueur	Coût	Volume mobilisable	Surface desservie en plus
Mise au gabarit d'une piste	28	770 ml	30 800 €	3 500 m ³	70 ha
Création de routes forestières empierrées	29	990 ml	108 790 €	5 000 m ³	100 ha
TOTAL	28 29	1 760 ml	139 590 €	3 750 m ³	170 ha

Observations :

Reprise d'une piste existante pour la mise aux normes au gabarit camion (projet 28) puis création d'une route forestière (projet 29) pour desservir le massif forestier situé en-dessous de la forêt domaniale de Banat. Cette desserte servira également à desservir les propriétés privées de la commune de Quié, limitrophe.

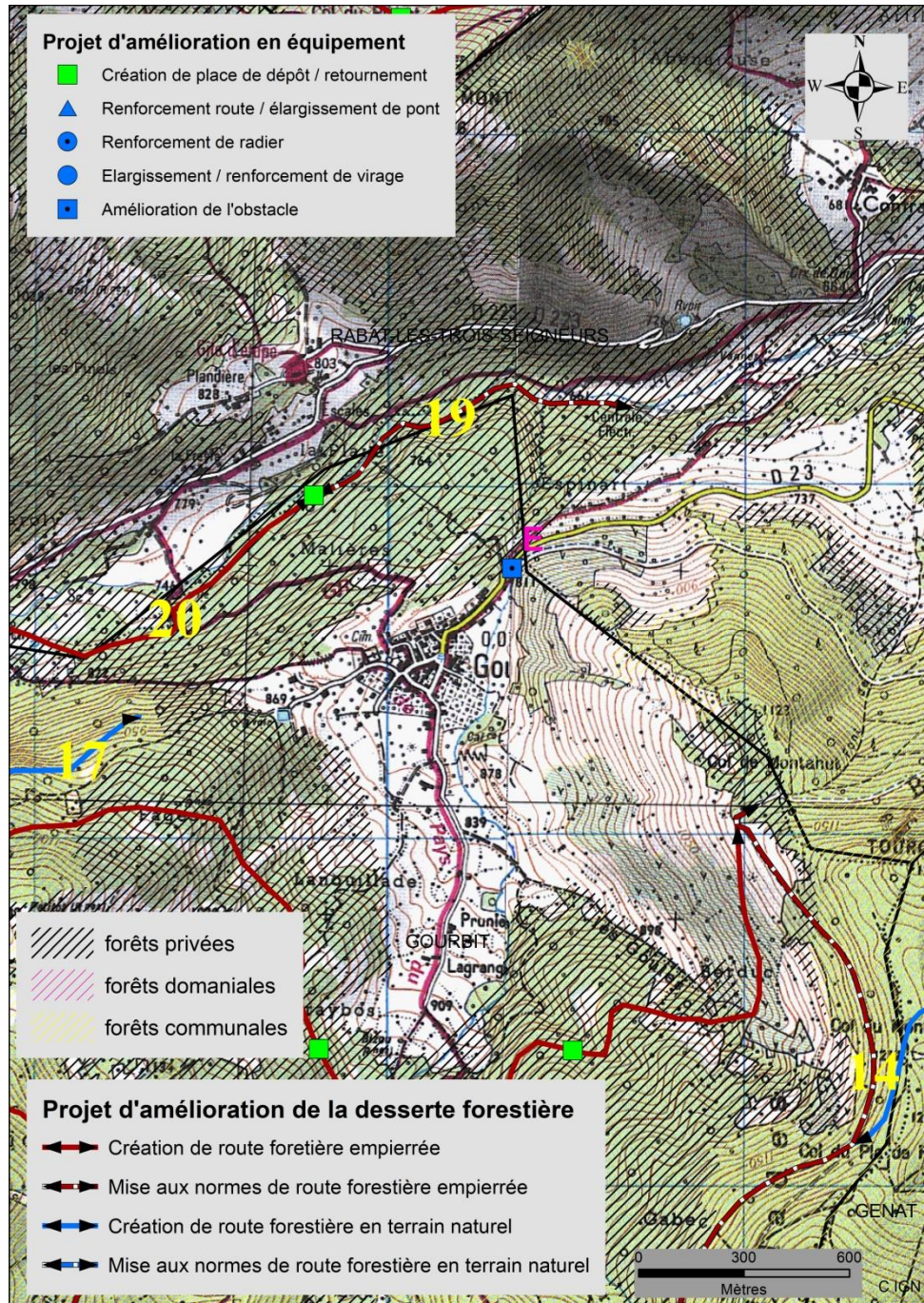
La mise au gabarit est estimée à 40 €/ml et la création à 109 €/ml

PROJET D'AMELIORATION EN EQUIPEMENTS SUR LE MASSIF DE LA VALLEE DE SAURAT

- Renforcement de la voirie (projet E)

Il s'agit de renforcer un trou sur la route départementale qui commence à se creuser en rive droite de la départementale au raccordement avec la route forestière. Le coût estimatif est de 1 000 € HT.

Figure 49 : Carte des projets d'amélioration en équipements sur le massif de la vallée du Saurat



4.3 Massif forestier de la Soulane du Tabe

Sur le territoire de la Communauté de communes, ce massif forestier représente 2 281 hectares de forêts répartis entre 1 679 hectares de forêts privées et 602 hectares de forêts soumises au régime forestier. Le taux de boisement moyen est de 41 %.

Sur ce massif, nous avons pu diagnostiquer 1 298 hectares de forêt non desservies qui ont un potentiel forestier.

Sur ce massif, nous avons deux problématiques, un massif forestier enclavé et une zone à forts enjeux écologiques.

La première problématique concerne la vallée d'Arnavé comprenant les communes de Bompas, Arnave, Cazenave-Serres-et-Allens. Cette vallée est aujourd'hui entièrement enclavée. Les camions de bois ne peuvent pas sortir par la commune de Verdun à cause de la présence de lacets impraticables pour des camions. Ils ne peuvent pas non plus sortir par la route des corniches en direction d'Appy car il y a une limitation de tonnage. Aujourd'hui, les bois ne peuvent pas non plus être évacués par la commune d'Arnavé car il y a également une limitation de tonnage sur la route départementale (RD20) qui n'est pas praticable dans l'état par des camions transportant du bois.

Dans ce contexte, il faudrait étudier la faisabilité de résorption du point noir sur la commune d'Arnavé (RD20: étude du Conseil départemental). Et ensuite choisir les solutions de sortie des bois en fonction :

- Soit une jonction des projets 31 et 32 sur la RD20 sur la commune d'Arnavé pour sortir en camion plus remorque si la RD20 le permet. Ce serait la solution la plus adaptée.
- Sinon, une continuation des projets 31 et 32 par la réalisation du projet 33 pour évacuer les bois en camion solo par le col d'Ussat
- Et enfin, pour améliorer la sortie des bois, les projets 34 et 35 permettraient une jonction à la RD 618 permettant la circulation des camions plus une remorque.

Ensuite, la deuxième problématique concerne un massif à forts enjeux environnementaux sur la commune d'Ornolac-Ussat-les-Bains : nous sommes en présence d'une zone spéciale de conservation et d'une zone de protection spéciale. A ce jour, ce territoire est enclavé.

Dans le schéma de desserte nous ne proposons pas de projet de désenclavement de la forêt d'Ornolac-Ussat-les-Bains car les enjeux écologiques, touristiques et sociaux sont forts. Les propriétaires indivis (Tarascon-sur-Ariège, Ussat et Ornolac-Ussat-les-Bains) ne veulent pas desservir cette forêt.

Sur le massif forestier du Soulane Tabe, sept projets ont été identifiés :

- Commune de Cazenave-Serres-et-Allens et Verdun:
 - Projet 30
- Commune de Cazenave-Serres-et-Allens
 - Projets 31 et 32

- Commune d'Arnavé
 - Projet 33
 - Projet 34

- Commune de Bompas:
 - Projet 35
 - Projets 36 et 37

Nous avons également identifié trois améliorations en équipement :

- Commune d'Arnavé :
 - Renforcement de la voirie départementale RD20 (projet F)
- Commune d'Ussat :
 - Renforcement de la voirie communale (projet G)
 - Déplacement d'un poteau électrique (projet H)

Pour les projets s'inscrivant dans une zone de présence du « Grand Tétrás », il convient de respecter les recommandations prescrites par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS). Il convient de réaliser les travaux de créations et/ou de remise en état durant la période d'août à mi-octobre. Il faut s'assurer que la voirie sera seulement utilisée pour des raisons professionnelles afin de limiter le trafic routier. Il est préférable de fermer à la circulation ces routes forestières. Il faut réaliser une sylviculture adaptée à la pérennisation du « Grand Tétrás », les coupes à blanc sont prohibées. Ces recommandations n'excluent en aucun cas la réalisation de l'étude d'impact environnemental à réaliser pour tout projet de création ou de mise aux normes de route forestière.

Figure 50 : Carte du massif forestier de la Soulane du Tabé

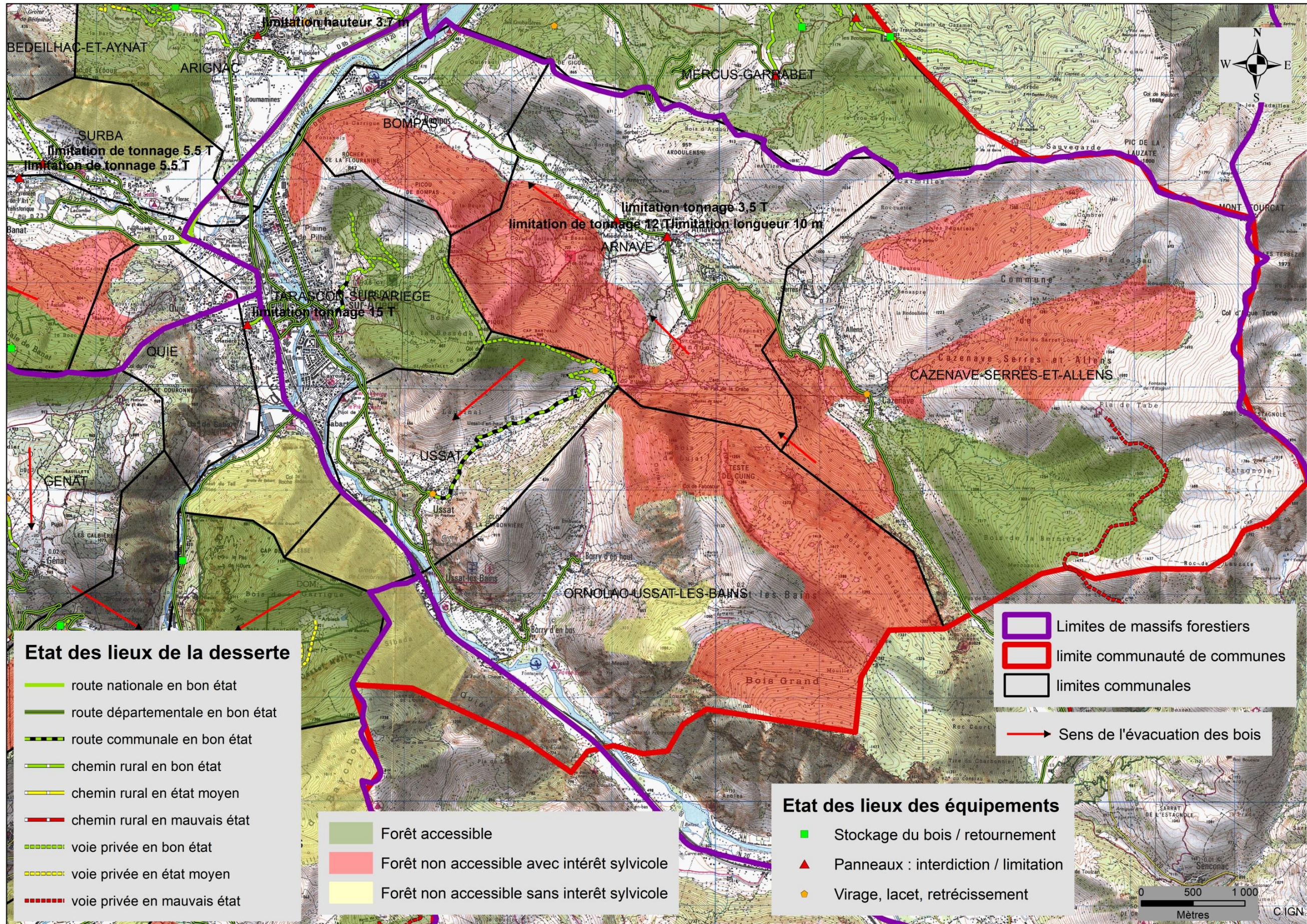
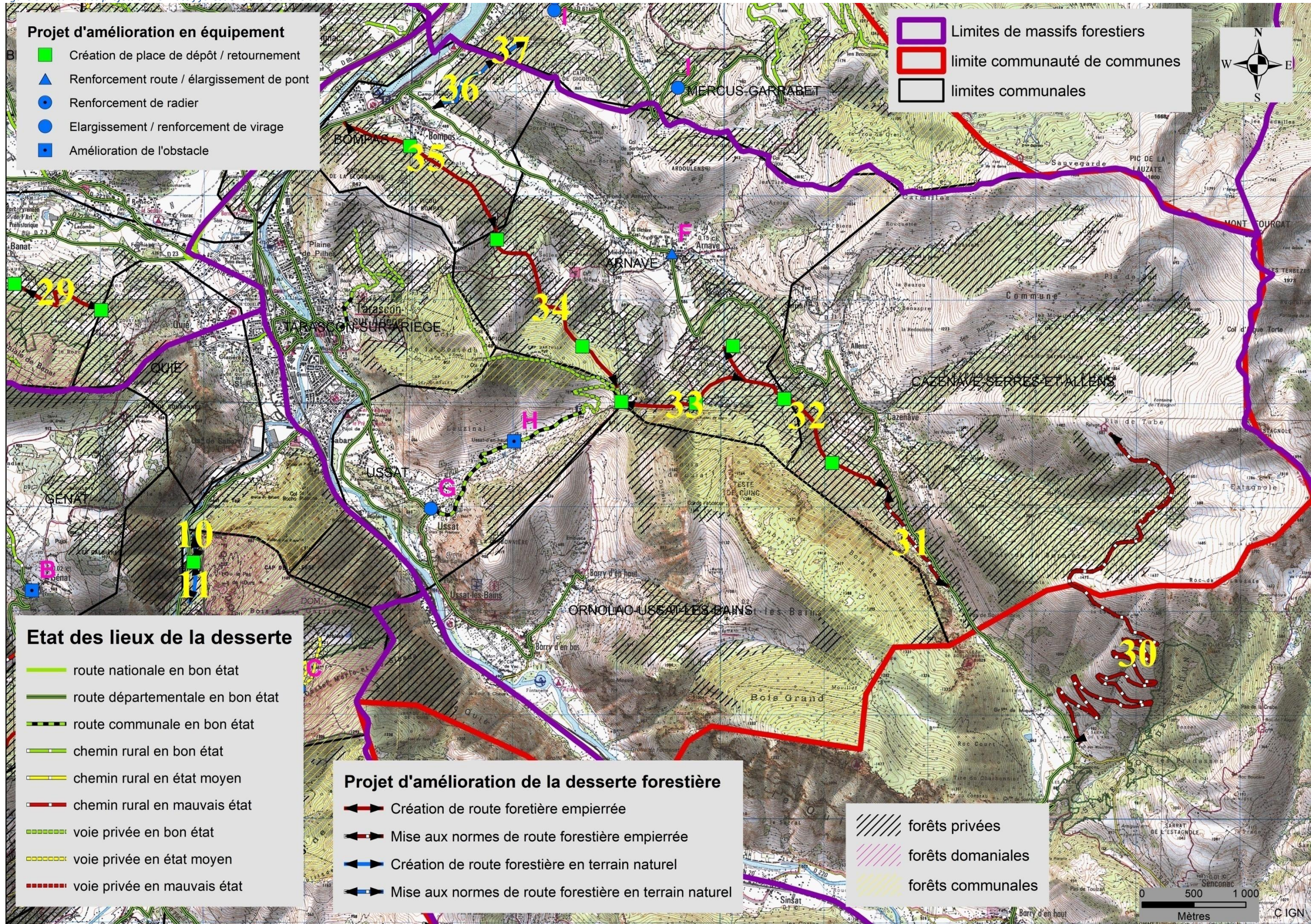
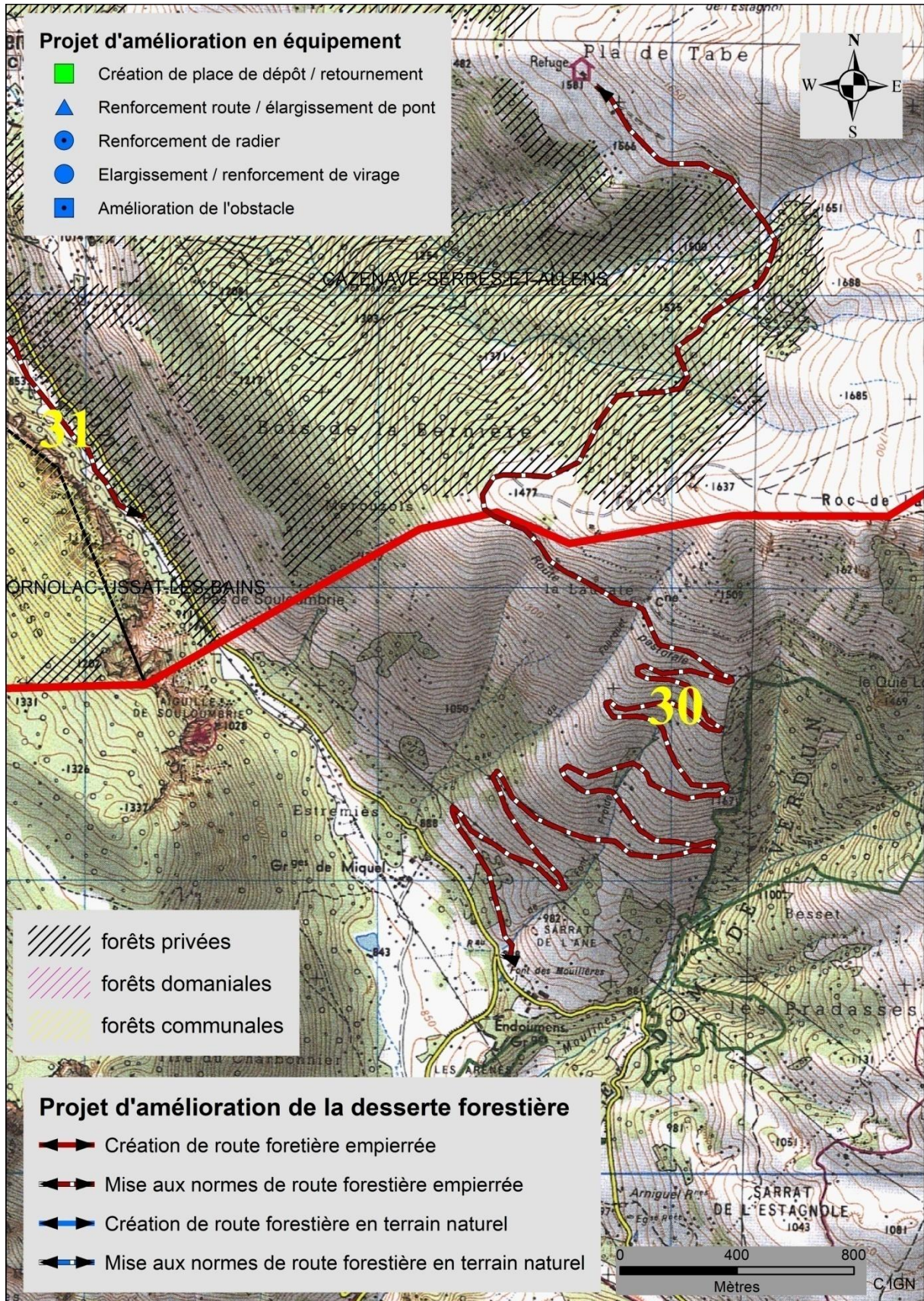


Figure 51 : Carte des projets sur le massif forestier de la Soulane du Tabe



PROJET 30 : Communes de Cazenave Serres et Allens et Verdun
Note indicative : 80

Figure 52 : Carte du PROJET 30 sur les communes de Cazenave-Serres-et-Allens et Verdun



Communes : Cazenave-Serres-et-Allens et Verdun

Statut de la voirie : chemin rural

Convention d'usage à établir : Pas de convention à établir, desserte ouverte à la circulation pour des utilisations autres que forestières

Autres utilisations : tourisme, DFCI, pastoralisme

Contraintes environnementales : Znieff 1 : Massif du Tabe et saint Barthelemy
Znieff 2 : Montagne d'Olmes

Nombre de places de dépôt et/ou retournement : 0

	Numéro projet	Longueur	Coût	Volume mobilisable	Surface rendue accessible
Amélioration de routes forestières et pastorales empierrées	30	8 992 ml	359 680 €	13 500 m ³	300 ha

Observations :

Remise en état de la route forestière et pastorale desservant les estives et la forêt privée.

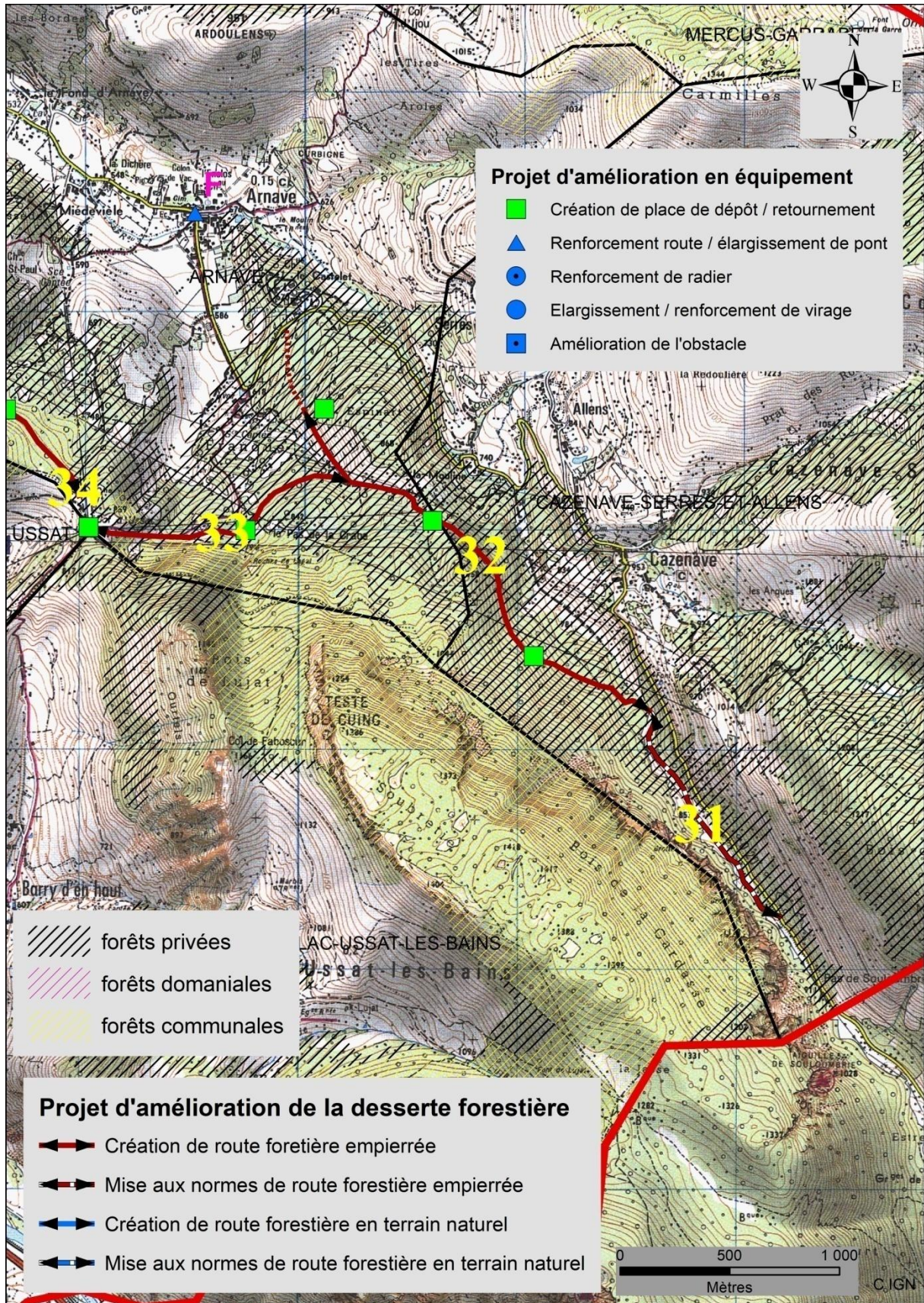
Par contre cette remise en état de la voirie est conditionnée par la réalisation d'une sortie pour les bois par le Nord-Ouest. En effet, actuellement, les camions ne peuvent pas descendre vers Verdun ni par la route des corniches en direction d'Appy. Le passage dans le village de Cazenave n'est pas réalisable non plus à cause d'un rétrécissement dans le village. La création d'une sortie par le Nord-Ouest pourra se faire :

- Soit réalisation des projets 31 et 32 et résorption du point de blocage sur la RD20 à Arnave
- Soit réalisation des projets 31, 32 et 33 pour sortir par le col d'Ussat
- Soit réalisation des projets 31, 32, 33, 34 et 35 pour sortir sur la RD618 par Bompas.

Le coût du projet 30 est estimé sur la base de 40 €/ml.

Projet 31, 32 et 33 Communes d'Arnavé et Cazenave Serres et Allens
Note indicative : Projet 31 : 40 / Projet 32 : 62.5 / Projet 33 : 50

Figure 53 : Carte des PROJETS 31 32 et 33 sur les communes d'Arnavé et Cazenave-Serres-et-Allens



Communes : Arnave et Cazenave-Serres-et-Allens

Statut de la voirie : voie privée spécialisée

Convention d'usage à établir : Ce projet nécessitera une animation pour sa réalisation ainsi qu'une convention d'usage pour déterminer son accessibilité.

Autres utilisations : tourisme, DFCI, pastoralisme

Contraintes environnementales : Znieff 1 : Parois calcaires et quiès du bassin de Tarascon
Znieff 2 : Parois calcaires et quiès de la haute vallée d'Ariège
Forts enjeux paysagers sur la commune d'Arnave
Tracé situé en périphérie de la ZCS et ZPS

Nombre de places de dépôt et/ou retournement : 4

	Numéro projet	Longueur	Coût	Volume mobilisable	Surface rendue accessible
Mise au gabarit de routes forestières à empierrer	31	1 173 ml	46 920 €	580 m ³	10 ha
Création de routes forestières empierrées	32	2 000 ml	210 000 €	4 750 m ³	95 ha
Création de routes forestières empierrées	33	1 312 ml	144 320 €	3 750 m ³	75 ha
TOTAL	31 32 33	4 485 ml	401 240 €	9 080 m ³	180 ha

Observations :

Problématique : Le projet consiste à désenclaver un massif de 180 ha ainsi qu'une forêt indivise de 300 ha (projet 30) appartenant à des propriétaires privés sur la commune de Cazenave-Serres-et-Allens.

Actuellement, le massif de 300 hectares n'a aucune solution pour évacuer les bois (projet 30). La réalisation des projets 31 et 32 permettrait le désenclavement des 180 ha et du projet 30.

Ces projets sont analysés par rapport à la topographie du terrain mais aussi aux contraintes liées à la route départementale, le passage dans le village de Cazenave et également par rapport à la seule forêt du secteur sous document de gestion.

Pour ce désenclavement, nous avons deux options :

Option 1 : réalisation des tracés 31, 32 et 33

Option 2 : Réfection de la route départementale

Pour l'option 1, il s'agit de faire les infrastructures (projet 31 32 33) permettant de sortir les bois par le col d'Ussat en camion solo dans un premier temps. Ensuite, pouvoir créer un accès camion par les communes de Bompas et Arnave cf. projets 34 et 35.

Pour l'option 2, il s'agit de faire une étude sur le renforcement de la route départementale RD20. La consolidation de la route départementale permettrait à la fois d'accéder directement à une forêt gérée et d'effectuer un raccordement entre les projets 31 et 32 sans passer par le col d'Ussat.

La RD20 est limitée en tonnage car jugée fragile par le Conseil départemental ; elle est située sur des remblais tenus par des murs en pierre sèche.

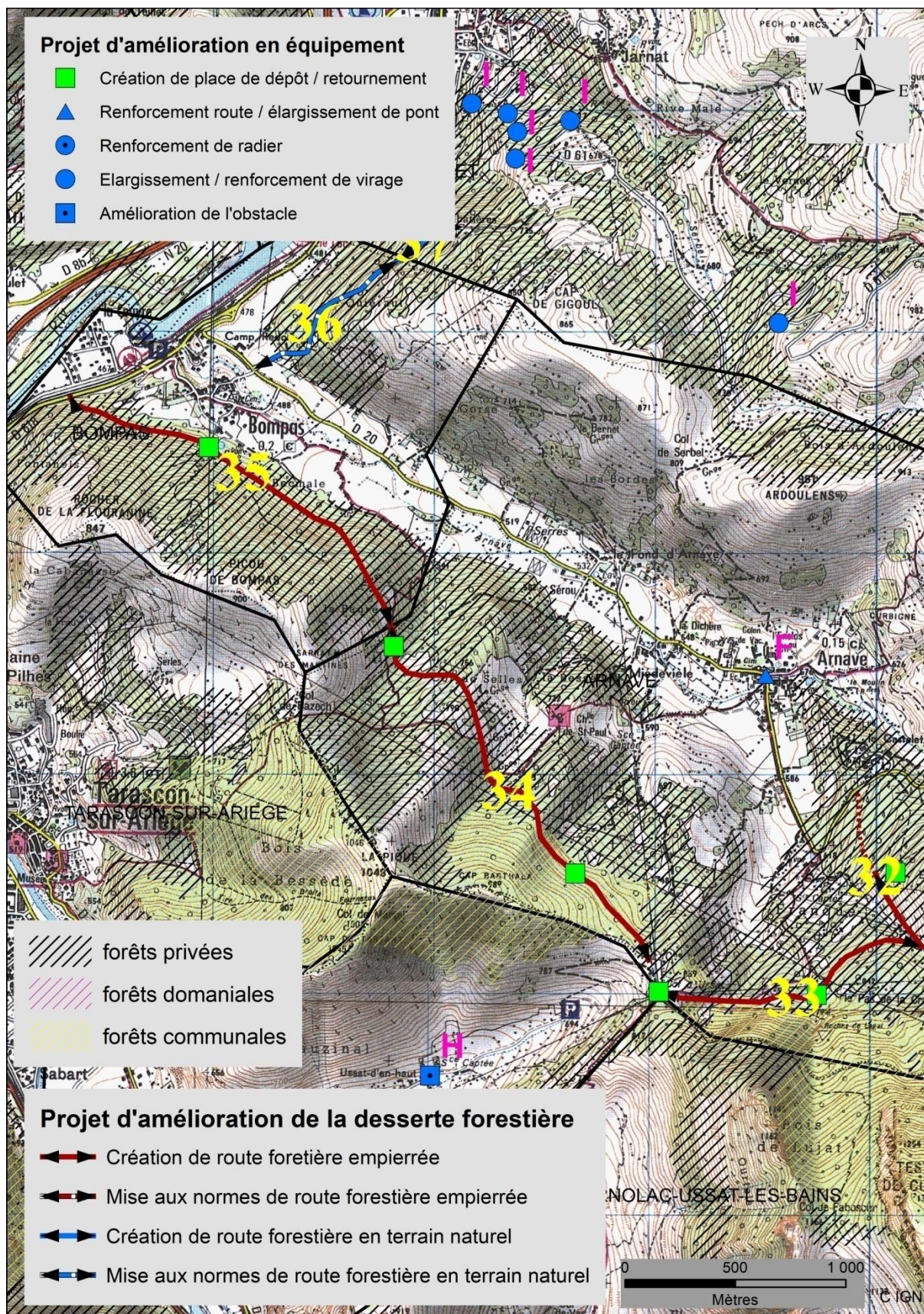
A ce jour, aucune étude n'a été effectuée pour connaître le coût du renforcement de cette route départementale. Le Conseil départemental n'a pas été sollicité pour étudier la mise en conformité de cette portion de route pour la rendre accessible aux transporteurs de bois. Il faudra prévoir également l'étude de la portance du pont pour s'assurer qu'il pourra supporter le passage des camions transporteurs de bois. A ce jour, les coûts n'ont pas été évalués et ne pourront pas être indiqués dans le schéma de desserte.

En outre, sur la commune d'Arnave, il sera préférable d'effectuer une étude paysagère avant tout projet de création de route sur le versant. En effet les projets 33 et 34 en particulier, et dans une moindre mesure le projet 32, prendraient place sur un versant visible depuis le village et jusqu'à présent vierge de grosse infrastructure. Il faudra également prêter attention à la chapelle de Saint-Paul, élément patrimonial de la commune sur ce même versant.

Les coûts sont estimatifs sur la base de 40 €/ml pour le projet 31, de 105 €/ml pour le projet 32 et 110 €/ml.

PROJET 34 et 35 Communes d'Arnavé et de Bompas
Note indicative : Projet 34 : 67.5 / Projet 35 : 40

Figure 54 : Carte des PROJETS 34 et 35 sur les communes d'Arnavé et de Bompas



Communes : Bompas et Arnave

Statut de la voirie : voie privée spécialisée

Convention d'usage à établir : Ce projet nécessitera une animation pour sa réalisation ainsi qu'une convention d'usage pour déterminer son accessibilité.

Autres utilisations : tourisme, DFCI, chasse

Contraintes environnementales : Znieff 1 : Parois calcaires et quiès de Tarascon
Znieff 2 : Parois calcaires et quiès de la haute vallée d'Ariège
Forts enjeux paysagers

Nombre de places de dépôt et/ou retournement : 2

	Numéro projet	Longueur	Coût	Volume mobilisable	Surface rendu accessible
Création de routes forestières empierrées	34	2 114 ml	237 940 €	10 000 m ³	200 ha
Création routes forestières empierrées	35	1 895 ml	211 040 €	4 000 m ³	80 ha
TOTAL	34 35	4 009 ml	448 980 €	14 000 m ³	280 ha

Observations :

Cette création de route est une option si le département n'effectue pas de travaux de consolidation de la route départementale RD20 (cf. projets 31, 32 et 33). Mais également elle permet de desservir les forêts des versants Nord des communes d'Arnave et de Bompas. Cela permettra de faire circuler les camions grumiers sans franchir le col d'Ussat en descendant par la forêt communale d'Arnave pour aller en direction de la départementale D618 sur la commune de Bompas.

Il y a un enjeu intrinsèque à la réalisation de ces deux projets (la connexion au col d'Ussat ne sera pas indispensable si la RD 20 à Arnave est consolidée). Ces deux projets ne sont pas seulement un contournement d'Arnave.

La création de cette route forestière empierrée est située sur deux communes : sur la commune d'Arnave (projet 34) sur une distance de 2 114 ml puis 1 895 ml sur la commune de Bompas (projet 35)

Pour le projet 35, il faudra obtenir l'autorisation du Conseil départemental de l'Ariège pour se raccorder au réseau routier (RD 618). De plus, il faudra se conformer à la recommandation du CD 09 pour la réalisation de cet accès. Il faut prévoir du goudronnage sur les vingt premiers mètres pour

limiter l'apport de terre par les camions sur la route. Sur la départementale 618, il y a une bande cyclable à prendre en considération pour l'aménagement de la connexion. De plus, le CD 09 souhaiterait qu'un aménagement pour garer les voitures soit effectué à proximité pour éviter que les voitures ne se garent sur la bande cyclable. Pour cela, le département est propriétaire de la zone où la route forestière devrait commencer, ce qui devrait permettre la réalisation d'un élargissement.

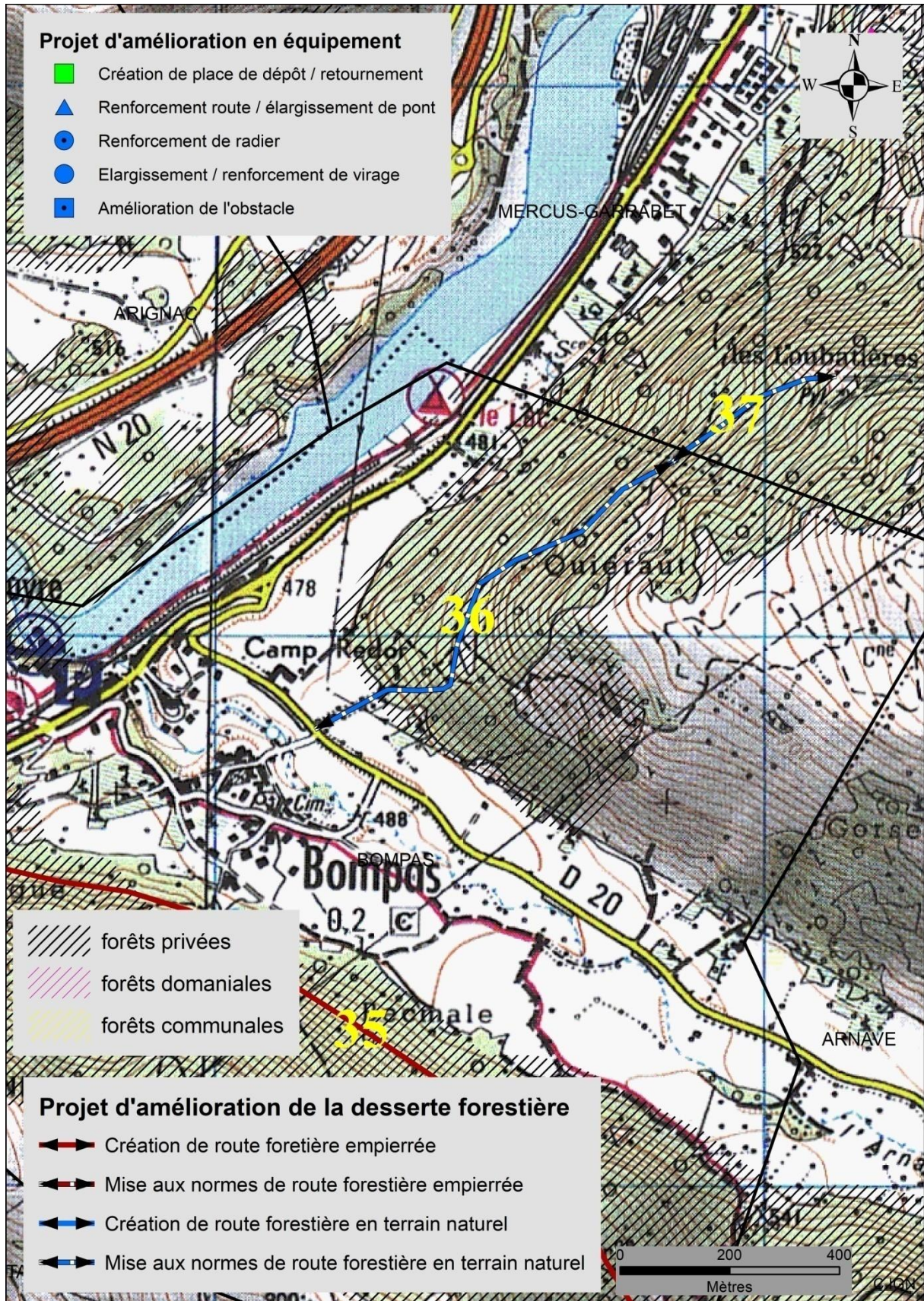
Ces deux projets seront à privilégier si le Conseil départemental n'effectue pas de consolidation de la route départementale 20 après le village d'Arnave en direction de Cazenave. (cf. Projet F de renforcement de la RD20)

Il faudra réaliser une étude paysagère afin d'évaluer l'impact de ces projets sur le versant (cf. remarque en ce sens dans la fiche des projets 31, 32 et 33).

Le coût est estimé sur la base de 112 €/ml pour les deux projets.

PROJET 36 et 37 : Commune de Bompas
Note indicative : Projet 36 : 75 / Projet 37 : 75

Figure 55 : Carte des PROJETS 36 et 37 sur la commune de Bompas



Communes : Bompas et MercusGarrabet

Statut de la voirie : voie privée spécialisée

Convention d'usage à établir : Ce projet nécessitera une animation pour sa réalisation ainsi qu'une convention d'usage pour déterminer son accessibilité.

Autres utilisations : tourisme, DFCI, chasse

Contraintes environnementales : Znieff 2 : Montagne d'Olmes

Nombre de places de dépôt et/ou retournement : 0

	Numéro projet	Longueur	Coût	Volume mobilisable	Surface desservie en plus
Mise au gabarit camion en route en terrain naturel	36	883 ml	13 245	1 900 m ³	38 ha
Mise au gabarit camion en route en terrain naturel	37	344 ml	5 145 €		
TOTAL	36 37	1 227 ml	18 390 €	1 900 m ³	0 ha

Observations :

Le projet consiste à mettre au gabarit camion en terrain naturel la piste existante (projet 36 Bompas et 37 Mercus-Garrabet). Il faut élargir la voie. Ce projet permettra d'accéder jusqu'au relais situé sur la commune de Mercus en passant par Bompas tout en desservant le petit massif forestier privé. Il n'est pas prévu d'empierrer ces deux projets car la surface à desservir est faible et que les propriétaires se feront seulement de l'auto-consommation.

Le coût est estimé à 15 € / ml.

PROJETS D'AMELIORATION EN EQUIPEMENTS SUR LE MASSIF FORESTIER DE LA SOULANE DU TABE

- Renforcement de la voirie départementale (projet F)

Il s'agit d'estimer le coût de la consolidation de la RD 20 à la sortie du village d'Arnave ainsi que d'évaluer la solidité du pont.

Figure 56 : Carte des projets d'amélioration en équipements sur le massif forestier de la Soulane du Tabe – Projet F



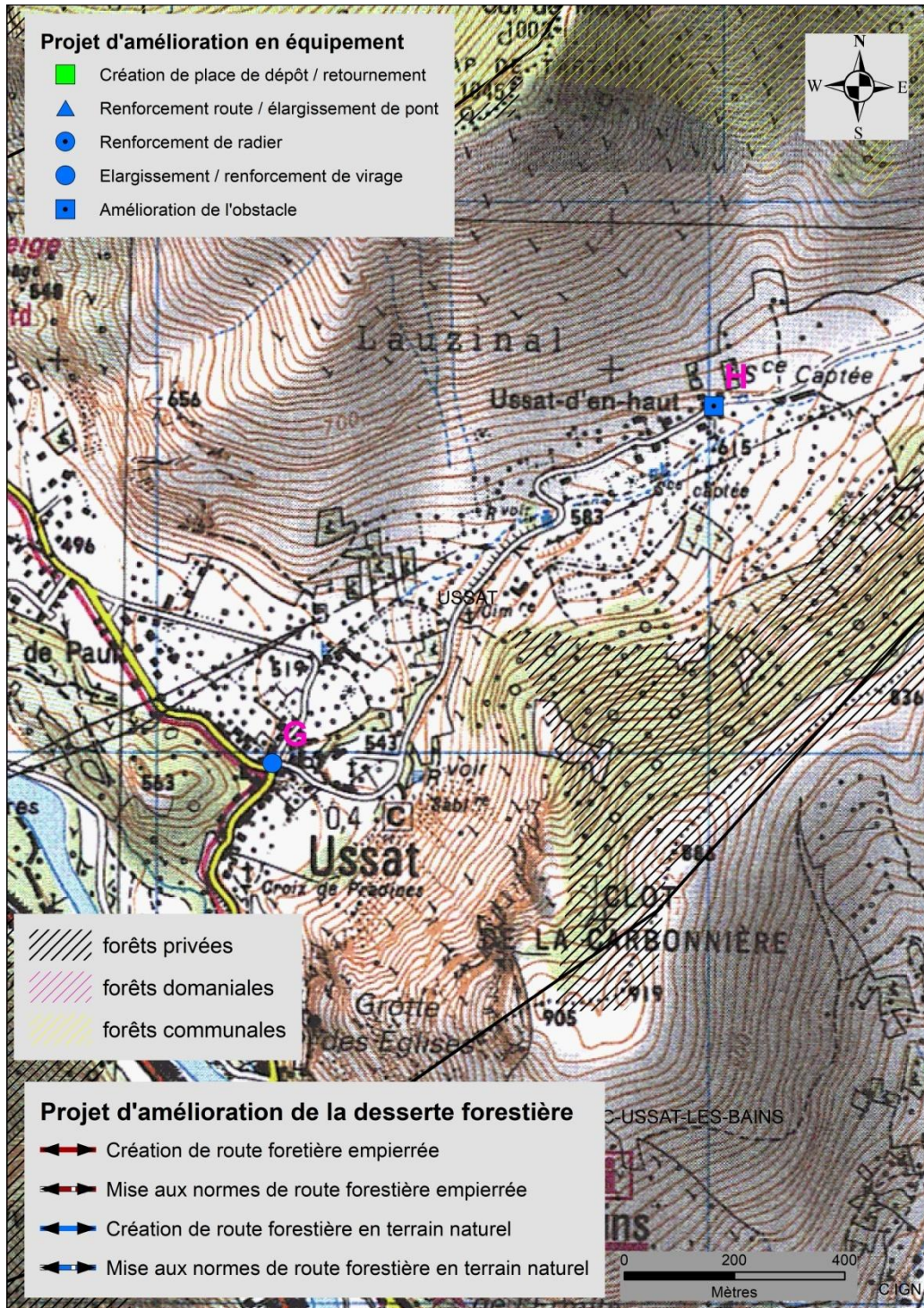
- Renforcement de la voirie communale (projet G)

Il s'agit de renforcer le trottoir ou de le décaler afin que les camions ne le détériorent pas après chaque passage. Le coût est estimé à 5 000 € HT.

- Déplacement du poteau électrique (projet H)

Pour faciliter la circulation des camions et qu'ils puissent s'engager sur la route bien dans l'axe, le poteau électrique serait à déplacer. Le coût est estimé à 5 000 € HT.

Figure 57 : Carte des projets d'amélioration en équipements sur le massif forestier de la Soulane du Tabé – Projets G et H



4.4 Massif forestier du Fourcat Ouest

Sur le territoire de la Communauté de communes, ce massif forestier représente 1 034 hectares de forêts répartis entre 904 hectares de forêts privées et 130 hectares de forêts soumises au régime forestier. Le taux de boisement moyen est de 49 %.

Sur ce massif nous avons pu diagnostiquer 0 hectares de forêt non desservies qui ont un potentiel forestier.

Ce massif est pourvu d'un schéma de desserte. Il a été rédigé en 1994.

Sur ce massif nous avons identifié six améliorations en équipement :

- Commune de Mercus-Garrabet :
 - Six virages à élargir (projet I)

Pour les projets s'inscrivant dans une zone de présence du « Grand Tétras », il convient de respecter les recommandations prescrites par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS). Il convient de réaliser les travaux de créations et/ou de remise en état durant la période d'août à mi-octobre. Il faut s'assurer que la voirie sera seulement utilisée pour des raisons professionnelles afin de limiter le trafic routier. Il est préférable de fermer à la circulation ces routes forestières. Il faut réaliser une sylviculture adaptée à la pérennisation du « Grand Tétras », les coupes à blanc sont prohibées. Ces recommandations n'excluent en aucun cas la réalisation de l'étude d'impact environnemental à réaliser pour tout projet de création ou de mise aux normes de route forestière.

Figure 58 : Carte du massif forestier du Fourcat Ouest

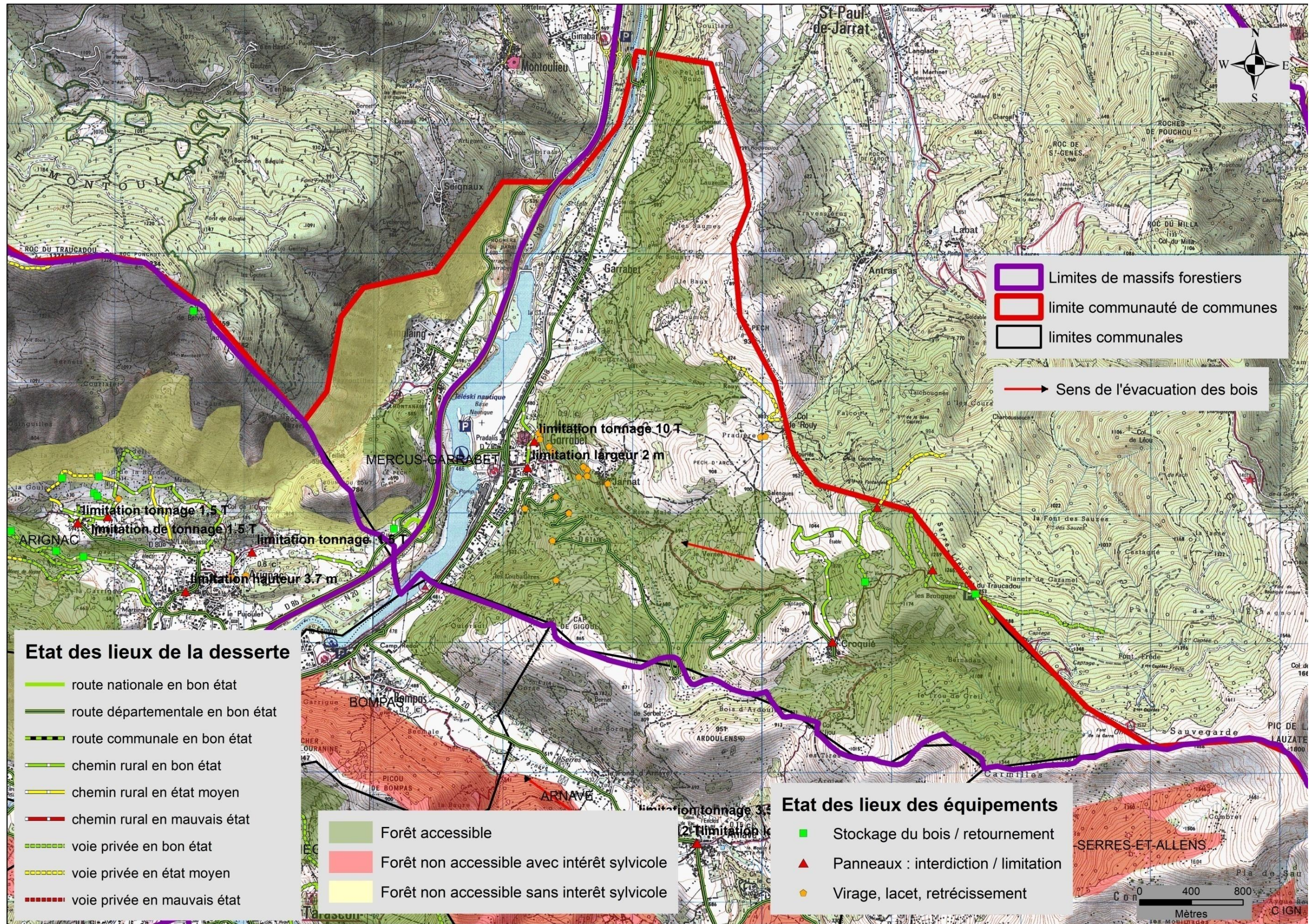
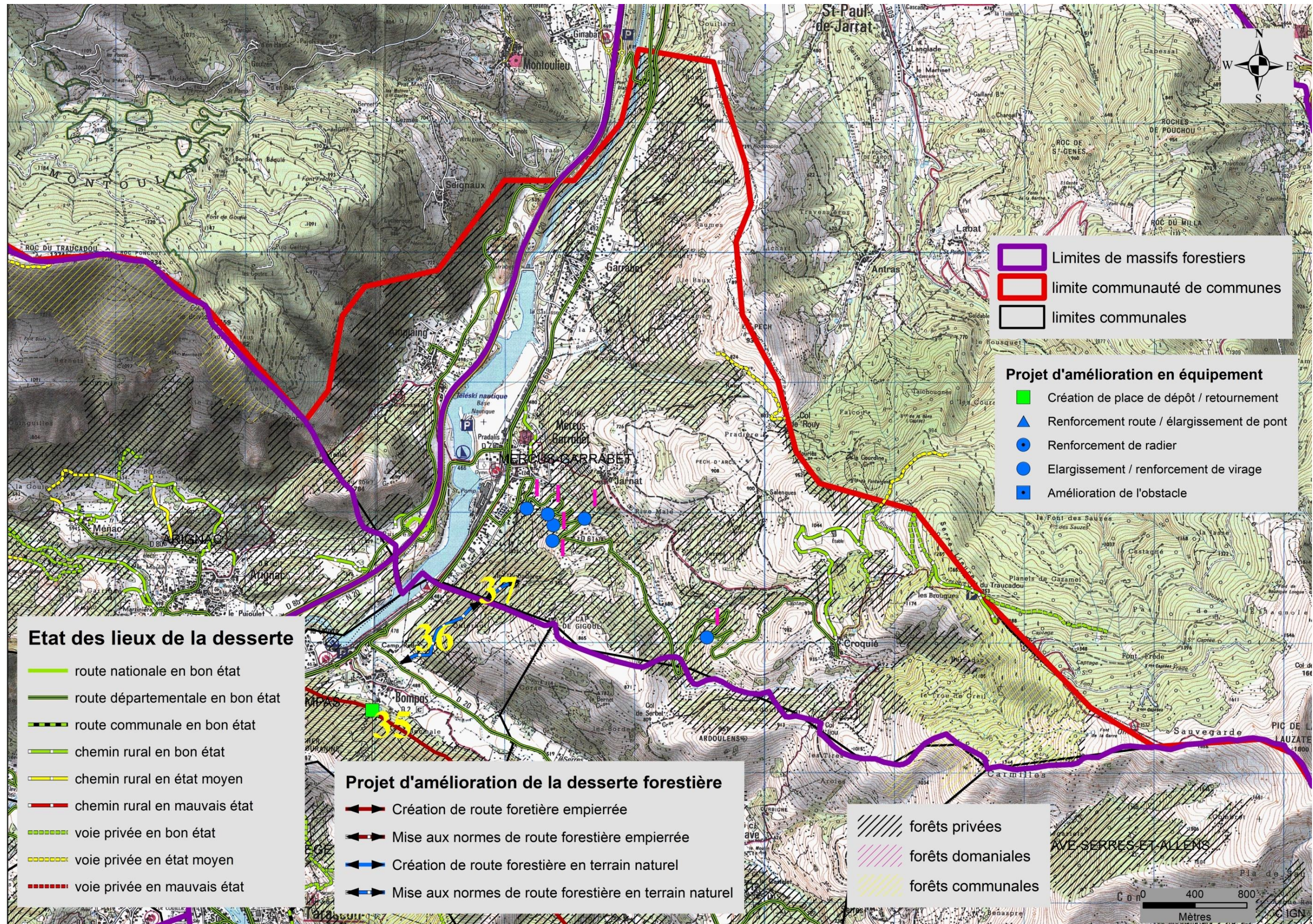


Figure 59 : Carte des projets sur le massif forestier du Fourcat Ouest

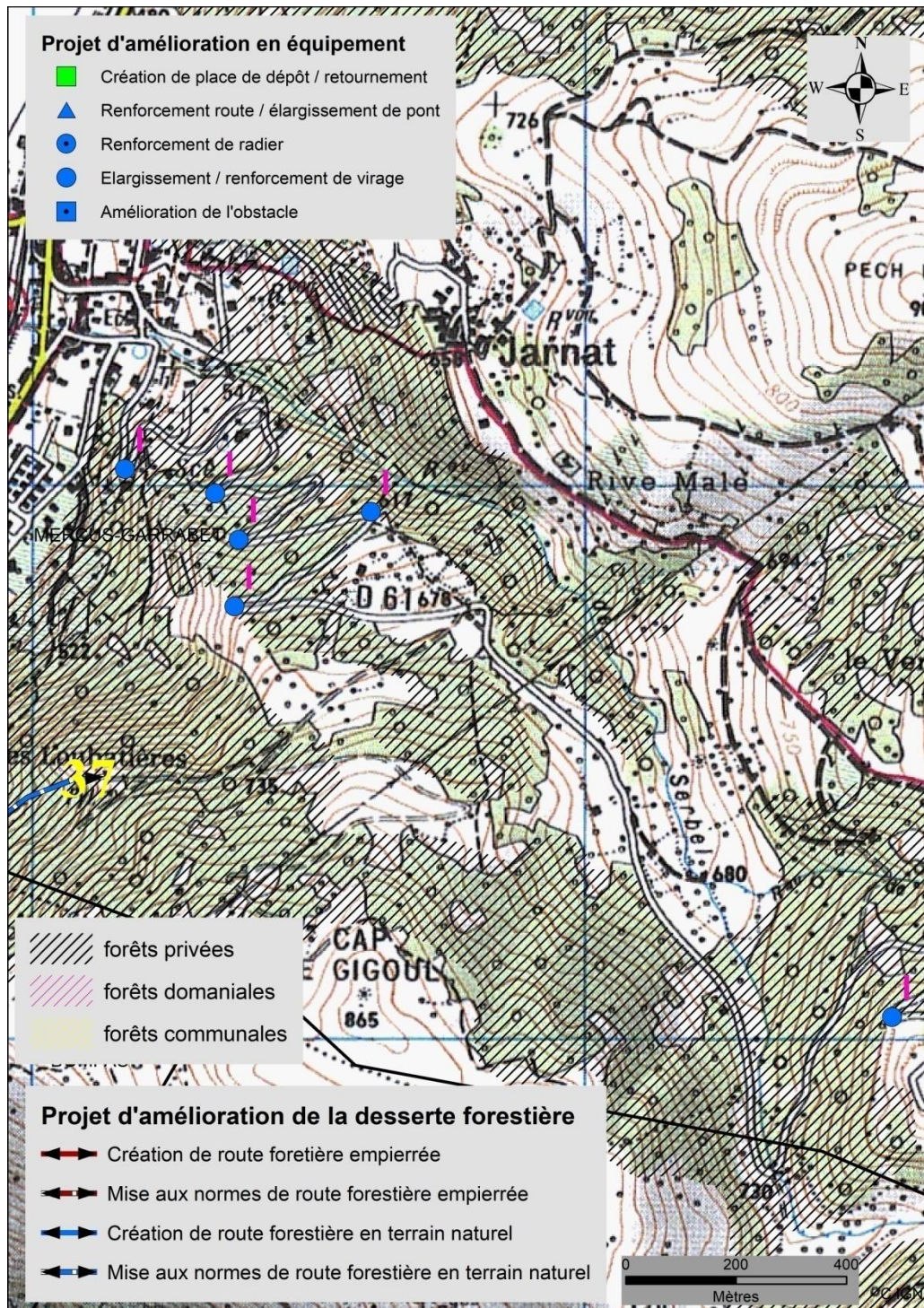


PROJETS D'AMELIORATION EN EQUIPEMENT SUR LE MASSIF FORESTIER DU FOURCAT OUEST

- Elargissement des virages permettant l'accès à la forêt communale de Mercus sur la route départementale 61 (Projet I)

Elargissement de six virages serrés pour permettre l'accès des camions à la forêt communale et permettant également de desservir la forêt privée. Le coût estimatif est de 22 500 € HT.

Figure 60 : Carte des projets d'amélioration en équipement sur le massif forestier du Fourcat Ouest



5. Conclusion

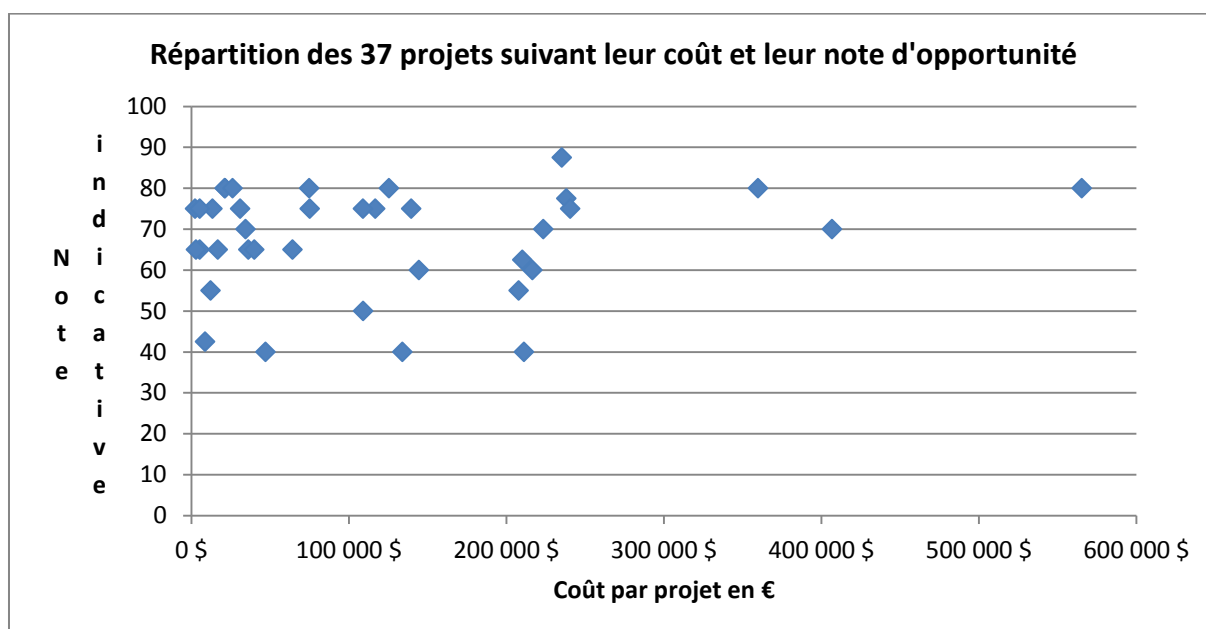
A travers cette étude, la Communauté de communes a souhaité identifier les potentialités de la mobilisation des bois sur son territoire.

Pour accéder à une ressource en bois jusqu'alors inaccessible, des projets de création et d'amélioration ont été proposés.

Sur le territoire, 37 projets de dessertes forestières ont été identifiés et permettront de mobiliser 157 780 m³ de bois sur les dix prochaines années. L'amélioration de la voirie forestière permettra d'accéder à 4 006 hectares de forêts supplémentaires.

Les projets ont un coût total de 4 525 870 € HT, allant de 2 180 € à 565 270 €.

Figure 61 : Répartition des projets selon le coût et la note d'opportunité



Le graphique ci-dessus présente la répartition des projets suivant leur note d'opportunité et leur coût. Ce graphique permet d'analyser l'étalement des investissements à produire, en fonction des difficultés de mise en œuvre des différents projets.

Une fois le projet réalisé, il ne faut pas oublier son entretien. Lors de l'entretien d'une route forestière, il convient d'intervenir pour :

- Favoriser une bonne évacuation de l'eau de ruissellement
- Maintenir la surface de roulement en bon état de circulation
- Maintenir la route dans un milieu ouvert et bien éclairé

Le coût moyen pour l'entretien d'une route en terrain naturel est de l'ordre de 210 €/km/an. Il est de l'ordre de 410 €/km/an pour une route empierrée. Sont mentionnés en annexe les différents travaux à réaliser pour pérenniser une route forestière dans le temps (cf. Annexe 7 : Coûts d'entretien des routes forestières de montagne. Guide Technique ONF 2016.).

ANNEXES

Annexe 1 : Elaboration du Schéma directeur de desserte forestière de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon – Membres du comité de pilotage

Annexe 2 : Réglementation du transport routier de bois ronds

Annexe 3 : Protocole VIAPIR

Annexe 4 : Appel à projets 2018 pour le soutien à la desserte forestière

Annexe 5 : Arrêté préfectoral fixant les seuils de surface en matière d'obligation de demande de coupes d'arbres de futaie et de renouvellement de peuplements forestiers après coupe rase

Annexe 6 : Analyse foncière de la propriété forestière privée par commune. Carte des tènements par classes de surfaces.

Annexe 7 : Coûts d'entretien des routes forestières de montagne. Guide Technique ONF 2016.

Annexe 8 : Projet DFCI sur la commune de Rabat-les-Trois-Seigneurs